

# TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

**SOCIALISTE**

UNIFIE

PRIX : 70 centimes

N° 287. — 21 MAI 1966

## 17 MAI : PRÉPARER LA SUITE



(Photo A.D.P.)

**Enquête au SNES : Louis Astre répond**

(p. 9)



# APRÈS LA GRÈVE

**J**OIE et inquiétude, ce sont, je crois, les deux sentiments que ressentait la plupart des manifestants au moment d'atteindre la place de la République et de se disperser aux quatre coins de la ville.

La joie venait du nombre rassemblé, du coude à coude retrouvé, de la force affirmée. On était des milliers, on était ensemble et il y avait bien longtemps qu'on n'avait vu une grève aussi puissante.

L'inquiétude, elle, tenait à la suite. Qu'allait-on faire maintenant ? Comment contraindre le gouvernement et le patronat à céder du terrain ? Était-il possible d'envisager avant le début des vacances une nouvelle manifestation d'une aussi grande ampleur ?

Chacun sentait que, grâce à l'accord C.G.T.-C.F.D.T., les syndicats avaient fait ce qu'ils avaient pu, mais qu'il y avait une dimension politique qu'ils ne pouvaient à eux seuls atteindre. Pour que le pouvoir recule, il ne suffit pas qu'il ait à faire face à une démonstration de vingt-quatre heures — et dans l'état actuel des choses on ne peut pas envisager une plus longue épreuve — il faut aussi qu'il se sente aiguillonné, menacé et talonné par les forces de l'opposition. C'est à partir du moment où il pensera que son refus de prendre en considération les revendications actuelles lui coûtera des centaines de milliers de voix (et non plus seulement des centaines de millions de francs) qu'il commencera à s'inquiéter et à lâcher du lest.

Pour l'instant, il ne croit pas à ce danger. Il n'imagine pas que la Gauche soit capable de capitaliser le mouvement de mécontentement qui existe dans le pays. C'est que cette Gauche vient de donner au cours de ces dernières semaines le spectacle d'une série de désaccords et que, sauf lorsqu'il s'agit d'applaudir les grévistes ou de protester contre les atteintes aux libertés, elle ne semble pas prête à opposer au régime un véritable front commun. Bien mieux, le gouvernement sait qu'ici où là des tractations s'engagent entre certains éléments de la Gauche et la Droite lecanuétiste en vue d'opérer dès le premier tour un partage des circonscriptions. Comment redouterait-il dans ces conditions les assauts d'adversaires aussi désunis et aussi inconséquents ?

C'est pour tenter de redresser cette situation que notre dernier C.P.N. a adopté les résolutions qu'on lira par

ailleurs. La presse a souligné les passages qui portaient condamnation des dernières initiatives de la Fédération de la Gauche démocrate et socialiste. Et c'est vrai que nous les avons condamnées. Mais nous ne l'avons pas fait dans le but d'accentuer une rupture. Les critiques que nous avons formulées ne sont pas seulement les nôtres : elles

par Gilles MARTINET

sont celles — François Mitterrand le sait bien — d'un nombre considérable de militants de gauche, y compris de militants de la Fédération. Il fallait qu'une organisation lance un cri d'alarme. Nous l'avons fait. A notre manière qui est parfois un peu rude, pas toujours diplomatique, mais qui a souvent pour résultat de placer nos alliés devant les vrais problèmes.

Notre principale résolution signale que nous allons entreprendre une première discussion sur le programme avec le parti communiste — la décision avait été prise d'un commun accord avant le C.P.N. — et elle ajoute que nous attendons une réponse de la Fédération à la lettre que nous lui avons adressée en mars. Cette réponse nous avait été promise pour la fin du mois d'avril. Nous ne comprenons pas les raisons d'un tel retard. Même si le débat doit être au départ difficile il faut qu'il ait lieu et que tout soit mis en œuvre pour qu'il facilite l'accord général de la Gauche.

Certains nous disent : Pourquoi vous acharnez-vous à rechercher l'entente avec des hommes dont les tendances profondes soient si différentes des vôtres ? Nous répondons : Parce que ces hommes représentent un courant réel de la Gauche et que nous ne nous résignons pas à l'idée que ce courant puisse à nouveau se prêter aux manœuvres de la bourgeoisie « centriste » ou, si l'on préfère, de la fraction pro-américaine du capitalisme français.

Mais sont-ils vraiment de Gauche, nous dit-on encore ? Ne défendent-ils pas de vieilles causes ? Et certains gaullistes ne sont-ils pas, après tout, plus modernes et plus progressistes qu'eux ? Autant de questions sur lesquelles nous devons donner des réponses claires et dépourvues de toute ambiguïté.

La Gauche ne se définit pas par les notions de modernisme ou d'archaïsme, mais par des réalités sociales et par des aspirations morales. Il y a certes des courants novateurs et des courants conservateurs dans la Gauche comme dans la Droite, et tous partent sans doute de l'analyse d'un certain nombre de changements, de modifications, de transformations que les autres courants ne veulent pas voir. Mais leurs conclusions ne sont pas seulement différentes : elles sont contradictoires. Lorsque nous déplorons, par exemple, que certains militants ouvriers limitent leur horizon aux simples revendications catégorielles, ce n'est pas pour les encourager à accepter cette police des salaires que l'on appelle la politique des revenus, c'est pour les orienter vers des revendications qualitativement plus élevées, mettant plus directement en cause les structures capitalistes.

Je n'aime pas l'expression de « poujadisme ouvrier », mais j'admets qu'elle peut être utilisée dans nos discussions à l'intérieur de la Gauche. Ceux qui l'emploient n'ont, en effet, d'autre but que de secouer l'apathie et la somnolence dans lesquelles la Gauche risque de sombrer. Mais il y a une chose que je n'admettrai jamais, c'est qu'on l'utilise devant nos adversaires et en présence des ministres d'un gouvernement dont toute la politique exprime les intérêts du grand capitalisme. C'est ce qu'a fait dimanche dernier André Philip en prenant la parole devant l'assemblée du « Front du Progrès ». Je sais à quel point André Philip est honnête et sincère, mais je sais aussi, comme tous ses amis, qu'il est capable de tomber dans les panneaux les plus grossièrement peints. Celui-ci est phénoménal.

Face aux Pisani, Pompidou, Debré et Giscard d'Estaing, un homme de Gauche ne peut pas ne pas être aux côtés des ouvriers même traditionalistes, même « poujadistes ». Nous voulons changer la Gauche, nous ne voulons pas en faire un objet de dérision pour nos ennemis. Et si nous ne cessons d'attirer l'attention sur le grand nombre de travailleurs qui votent encore pour de Gaulle c'est pour les rallier à nous, c'est pour les gagner au socialisme ; ce n'est pas pour les renfermer dans leurs erreurs et leurs illusions !

## CAMPAGNE DE BONS DE SOUTIEN

Amis lecteurs, aidez-nous à faire de cette campagne un grand succès qui permettra à T.S. de vous satisfaire

PLUS QUE TROIS SEMAINES avant le tirage au sort répartissant plus de 1.000 lots représentant plus de 3 millions d'anciens francs dont 1 voiture.

Dépêchez-vous, commandez vos carnets (10 F le carnet de 10 bons), 54, bd Garibaldi, Paris-15°. C.C.P. D. Garnier n° 20898-21 Paris.

# Résolution du C.P.N. sur la situation sociale

Le Comité politique national du P.S.U. apporte son soutien aux travailleurs du secteur public pour la grève du 17 mai et pour les manifestations prévues par les organisations syndicales.

Il tient à souligner que la responsabilité de cette grève incombe incontestablement au seul pouvoir gaulliste, pour les deux raisons suivantes :

1° Toute la politique économique du régime poursuit un seul but : revigorer le profit privé en imaginant de donner par là plus de dynamisme à l'économie nationale. Pour atteindre ce but, deux moyens : limiter l'intervention de l'Etat dans l'économie et freiner la croissance des salaires. De

la sorte, s'interdisant à lui-même de contrôler le secteur privé, l'Etat ne peut plus poursuivre les objectifs qui lui sont propres, et notamment la stabilité monétaire, que par les moyens les plus désuets et les plus brutaux, les seuls qu'il se soit conservés. C'est seulement par de draconiennes économies budgétaires sur les salaires de la fonction publique et du secteur nationalisé qu'il prétend limiter la pression de la demande, et par là la hausse des prix, sans s'occuper en rien des causes directes de hausses de prix, spéculation foncière, marges commerciales excessives, crédit abusivement cher, etc.

Une telle politique est de la ma-

nière la plus claire une politique de classe. Les travailleurs du secteur public l'ont compris. Il importe, pour le succès du mouvement, que l'opinion publique tout entière le comprenne aussi.

2° Une politique aussi aveuglément hostile aux travailleurs ne résisterait pas longtemps si le pouvoir était obligé de l'expliquer complètement à l'opinion. C'est pour n'en rien faire qu'il la poursuit en refusant systématiquement toute négociation collective. Non seulement l'Etat refuse depuis toujours toute négociation avec ses propres travailleurs, mais il a grandement contribué à engager le patronat privé dans la même attitude.

En cette affaire, le gouvernement agit avec la volonté délibérée d'ignorer toute forme négociée de détermination du salaire, mettant ainsi en cause l'existence même des organisations syndicales.

La défense et l'extension des droits syndicaux sont aussi un objectif essentiel du mouvement du 17 mai.

Le succès de ce mouvement, c'est-à-dire la mise en place d'une politique économique d'orientation socialiste, exige l'élargissement des luttes et surtout leur organisation dans le cadre d'objectifs communs définis avec précision par l'ensemble des forces socialistes.

(Résolution adoptée à l'unanimité.)

## PARIS : 100.000 AU COUDE A COUDE

Paris, ville lumière...

A quatorze heures, mardi 17 mai, la place de la Bastille a son aspect habituel : des passants, des voitures, le soleil... Seuls manquent au rendez-vous les autobus restés sagement au garage. Oui, ville lumière : pourtant la veille au soir les techniciens de l'E.D.F. ont fait quelques essais préliminaires : vers 21 heures, des coupures ont eu lieu pendant un quart d'heure dans certains arrondissements et dans la banlieue sud.

Mardi, à 14 heures, on prend son demi dans des cafés sombres. Peu à peu le pavé se remplit. Des cars déversent leurs contingents de banlieusards. De nombreuses banderoles apparaissent. Le personnel hospitalier de Saint-Germain est là, tout de blanc vêtu.

15 h 15. Derrière une meute de photographes et une grande banderole : « Union et action pour les revendications », « Discussion et négociations », les dirigeants syndicaux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. démarrent lentement en tête du cortège.

La C.G.T. est dirigée par Benoît Frachon, secrétaire général, avec à ses côtés Henri Krasucki et André Bertheloot, cependant que la C.F.D.T. a son bureau confédéral au complet dans les premiers rangs, dirigée par Eugène Descamps, secrétaire général. L'absence des dirigeants F.O. est remarquée.

Derrière, le cortège se forme lentement. Le service d'ordre est nombreux. Des cagnottes circulent. Des marchands de chewing-gum égale-

ment. La police est absente. Le soleil toujours présent et la foule se fait de plus en plus nombreuse sur les trottoirs du boulevard Beaumarchais, applaudissant lors du passage des premiers rangs.

Vu du devant, le défilé est une forêt de banderoles. Des petites en carton, fabriquées à la hâte, des plus grandes, multicolores, représentation d'un syndicat, d'une entreprise donnée, d'une ville. Rarement l'unité apparaît à ce niveau.

En dehors des mots d'ordre « folkloriques » on a fait mardi des efforts de renouvellement ; on retiendra surtout des mots d'ordre longuement répétés comme : « Liberté syndicale », « Unité d'action », « Conventions collectives ».

Déjà on pouvait remarquer la fermeté des mots d'ordre contrastant d'une part avec les limites présentes de l'unité tant sur le plan syndical que sur le plan politique.

En effet, arrivant à la place de la République, les dirigeants C.G.T. et C.F.D.T. se plaçaient derrière la balustrade qui fait angle avec le boulevard des Filles-du-Calvaire. Aux dires de tous, les derniers n'avaient pas encore quitté la place de la Bastille quand les premiers passaient devant MM. Frachon et Descamps.

Après la Fédération de l'Education nationale, l'U.D.-C.G.T. de la Seine, le S.N.E. Sup. de la Seine, l'Union syndicale des syndicats C.G.T. des communaux de la Seine, les métallos de la C.G.T., la F.S.M.-C.G.T., le groupe des personnalités politiques défilait à son tour.

Derrière eux une centaine de milliers de manifestants passaient lentement, vivement applaudis par une assistance de plus en plus nombreuse au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la statue de la place de la République. Les étudiants (U.N.E.F., U.E.C., E.S.U.) furent particulièrement remarqués par leur mot d'ordre : « Le Pouvoir aux travailleurs », auxquels venaient se joindre ceux des jeunesses communistes juchées sur les statues auxquelles elles donnaient avec leurs banderoles un aspect multicolore.

Mais les absents alimentaient les conversations, une fois le cortège disloqué : la Fédération de la Gauche démocrate et socialiste avait seulement désigné son secrétaire général Charles Henu, cependant que ses principaux dirigeants, après avoir maintenu de façon inutile la suspense, jugeaient bon de s'abstenir, refus ayant été donné par les dirigeants syndicaux d'être au premier rang de la manifestation.

Le soleil aidant, beaucoup de Parisiens avaient déserté la capitale mardi.

On enregistra même 1.000 voitures de plus à l'heure que le dimanche sur l'autoroute de l'Ouest.

Les travailleurs se retrouvèrent place de la Bastille, disciplinés, une fois de plus. Ont-ils fait, à cent mille une grande journée ? Peut-être pas mais nécessaire pour la suite des luttes à venir.

### Succès des manifestations dans toute la France

Dans toutes les grandes villes de nombreux grévistes ont participé aux manifestations de rue. A Lyon, près de 40.000 personnes ont défilé

entre la Bourse du Travail et l'Hôtel de Ville ; à Saint-Etienne ils étaient 20.000 ; à Grenoble, 8.000.

A Marseille, 30.000 personnes environ avaient répondu à l'appel des syndicats. A Bordeaux et à Toulouse 15.000 grévistes ont défilé dans la rue.

A Rennes, Nantes et Rouen (10.000 personnes) ; à Angers, au Mans et au Havre (6.000) ; à Nancy (8.000) ; à Strasbourg (3.000) ; à Limoges, Lille, Dunkerque et Maubeuge (5.000), les manifestations ont connu également un très gros succès.

Paul Sauzet.

## AGRICULTURE

### Problèmes fonciers dans la Drôme

Un frais matin de Provence lumineux et printanier, l'idéal pour une journée dans les champs. Pourtant, ce mercredi 30 mars, quelques centaines de paysans sont là, devant la mairie de Donzère tout d'abord, puis devant celle des Granges-Gontardes.

Moyenne d'âge : trente-cinq ans ; des syndicalistes, jeunes et un peu moins jeunes ; l'objet du rassemblement est sans équivoque : « La terre aux paysans », « Droit d'exploitation du sol aux paysans », « Non aux trusts », « Liberté communale, oui ; atteinte au bien public, non ».

A l'affichage dans ces deux communes : 400 hectares de terres communales en friche mises à l'adjudication pour un bail de 99 ans, aux fins de mise en culture viticole et fruitière.

En face des paysans, ou contre eux comme on voudra, une dizaine de négociants en vins et de très gros agriculteurs et deux conseils municipaux que l'on dit socialistes et communistes.

Le tableau est brossé... Mais que veulent les manifestants ?

La procédure d'adjudication n'est-elle pas équitable et juste ? Ne leur donne-t-elle pas leur chance ? Du point de vue de la recette au budget communal, c'est certes la meilleure formule : le soumissionnaire le plus offrant étant déclaré adjudicataire en bonne logique capitaliste.

Mais pour les paysans, l'adjudication dans le cas présent, c'est la certitude de voir ces terres échapper à la S.A.F.E.R. (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), dont l'offre a été plafonnée par l'administration des domaines à un taux environ deux fois inférieur à celui, connu de tous, offert par les gros paysans et négociants.

Or, la S.A.F.E.R. est saisie de cinquante demandes écrites d'agriculteurs de cette région, prêts à exploiter les 400 ha de terres proposées. Ayant épuisé toutes les possibilités de négociations avec les conseils municipaux, menées plusieurs semaines à l'avance et jusqu'au jour même des enchères publiques par leurs responsables syndicaux, les paysans n'eurent plus qu'un recours : empêcher cette injustice par la menace de leur présence massive et par des actes.

Dans la première commune, Donzère, ils obtinrent un ajournement sine die de l'adjudication ; mais aux Granges-Gontardes, ils durent s'enlever des enveloppes contenant les soumissions et les brûler publiquement juste avant leur ouverture dé-

Pour les paysans, l'analyse est claire, l'enjeu cornu et accepté, tant au niveau de la doctrine qu'à celui de l'avenir de 50 d'entre eux. Au nom du socialisme, ils ne se détermineraient pas autrement. Il est peu fréquent qu'aucune ambiguïté ne flotte dans les rangs d'une manifestation paysanne, cela méritait d'être souligné.

Donc, où se trouve l'équivoque et qui l'entretient ?

1) Le pouvoir qui a promulgué les textes régissant l'action et les pouvoirs des S.A.F.E.R. On s'est ingénié en effet à limiter, rogner, entraver la portée, les crédits et le développement des S.A.F.E.R. ; la tutelle de l'administration y est lourde, le droit de préemption leur est presque toujours refusé dans la pratique ; elles n'ont aucun moyen de freiner la spéculation foncière ou la surenchère.

A-t-on voulu permettre aux paysans de transformer eux-mêmes leurs structures de production par le moyen des S.A.F.E.R., ce qui serait normal, ou plutôt, malgré les apparences, a-t-on voulu surtout protéger coûte que coûte le sacro-saint droit de propriété et encourager la concentration capitaliste, fondements et logique de notre belle société ?

2) La gauche traditionnelle, vis-à-vis de l'évolution de la paysannerie, de la jeune paysannerie particulièrement.

Les conseils municipaux des deux communes intéressées sont de gauche, et cependant ils n'ont pu dépasser le simple point de vue de la rentabilité fiscale ; ils ont surtout été incapables d'échapper aux schémas communs et au dogmatisme conservateur, alors qu'ils en avaient la possibilité.

Cela est grave ; aussi nous posons la question : « Si des municipalités de gauche ne sont pas capables de comprendre les motivations profondes et clairement exprimées des paysans, tels ceux de la Drôme, quel sera l'avenir de cette gauche dans le monde paysan ? La gauche ferait-elle bien de revoir ses attitudes pratiques et doctrinales vis-à-vis des paysans. C'est urgent, sinon d'autres en profiteront. Il faut noter, par exemple, que malgré le désir des maires, les C.R.S. ne sont pas intervenus contre les paysans à Donzère et Granges-Gontardes.

Le sort de ces 400 ha de terre n'est pas réglé. Les organisations syndicales agricoles restent vigilantes.

Les organisations syndicales avaient souhaité, afin de garder à la manifestation son caractère exact, que les personnalités politiques soient dans le corps des manifestants, et non à leur tête.

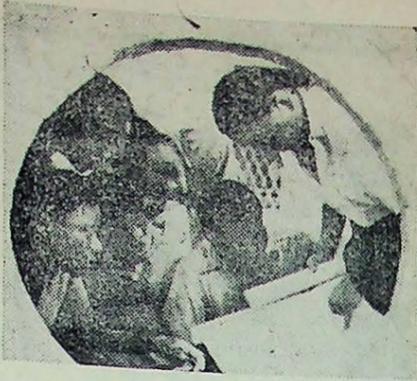
Le cortège était donc conduit par : Benoît Frachon, secrétaire général de la C.G.T., et Eugène Descamps, secrétaire général de la C.F.D.T. Etaient présents : pour la C.G.T., Henri Krasucki, Georges Seguy, Madeleine Colin, Eugène Henaff ; pour la C.F.D.T., André Jeanson, Albert Detraz, Simone Troisgros, René Mathevet, Pierre Duviol, Henri Bouret, Letouturier, secrétaire du S.N.E.S., les représentants du S.N.I. de Seine-et-Oise, Kahane et Behar, du S.N.E.S. sup., etc.

Parmi les personnalités politiques reconnues dans le cortège, notons :

Pour le P.S.U., Edouard Depreux, Gilles Martinet, Jean Popperen, Marc Heurgon, Pierre Berégovoy, Serge Mallet, Pierre Stibbe, Claude Bourdet et David Weill, conseillers municipaux de Paris, Georges Gontcharoff et Philippe Laubreaux, secrétaire des Fédérations de la région parisienne.

Pour le P.C.F., Waldeck Rochet, Jeanne Thorez-Vermeerch, Etienne Fajon, Paul Laurent, etc.

Pour la Fédération de la gauche démocrate et socialiste : Claude Fuzier, Charles Henu, Georges Beauchamp, Claude Estier, Maurice Coutrot, etc.



# Coopération des gouvernements ou solidarité des peuples ?

La faim dans le monde, l'aide aux pays sous-développés, la coopération... Il n'est guère de jour, depuis quelque temps, où ne paraisse un article, voire un livre entier sur les problèmes du Tiers Monde.

Les informations et les tableaux que nous avons rassemblés dans cette page ne prétendent pas faire le tour complet de la question. Du moins espérons-nous susciter la réflexion et la discussion sur un thème obscurci comme à plaisir par les propagandes officielles — et tout d'abord ramener les choses à de plus justes proportions.

## Aide bilatérale : aide liée

La totalité des aides extérieures aux pays sous-développés, sous toutes leurs formes et de toutes origines, ne dépasse pas dix milliards de dollars par an... Moins de la moitié du budget français. Les pourcentages de leur produit national que les pays industriels consacrent à l'aide sont dérisoires, comparés à leurs budgets militaires ou simplement à leurs dépenses de publicité ou de cigarettes...

Mais la question n'est pas là. Dans la plupart des pays, le doublement de l'aide financière se traduirait par une inflation fantastique. Ni la main-d'œuvre, ni l'outillage, ni la mise au point des projets ne permettrait l'utilisation de nouveaux crédits.

Si l'aide financière ne répond pas aux besoins des pays sous-développés, ce n'est pas tant à cause de son volume insuffisant qu'en raison des conditions mêmes de son emploi. Il s'agit pour l'essentiel d'une aide bilatérale, c'est-à-dire d'une aide accordée par un pays industriel (de l'U.R.S.S. aux Etats-Unis, en passant par la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne) sous sa propre étiquette à quelques pays de son choix. La répartition de l'aide dans le monde n'a aucun rapport avec l'importance des populations, avec la hiérarchie des besoins : elle dépend des contreparties politiques ou commerciales que les pays « donateurs » espèrent en tirer.

Il s'agit donc à la fois, pour parler le jargon habituel de la coopération, d'une « aide bilatérale » et d'une « aide liée » : doublement liée, puisque les pays sous-développés doivent employer l'argent qu'on leur donne — ou qu'on leur prête — à des achats dans le pays d'où il vient, pour la réalisation de projets dûment approuvés par les autorités de ce pays. La coopération crée ainsi un véritable marché protégé où les prix sont de 30 à 150 p. 100 supérieurs à ceux du marché mondial. Le pouvoir d'achat de l'aide mondiale est ainsi réduit d'un bon tiers par rapport à sa valeur nominale.

Quant à l'orientation des investissements,

elle dépend évidemment avant tout des grandes puissances, de leurs surplus, de leurs besoins d'exportation, de leurs batailles pour les marchés. Elle n'a que peu de rapports avec les priorités d'un plan, telles qu'on pourrait le concevoir pour les besoins du Tiers Monde.

## Racine, Shakespeare and Co

A côté de ces concours financiers, il existe, il est vrai, l'aide technique, la coopération culturelle, dont le coût représente un pourcentage de plus en plus élevé de l'aide totale. Ici, les contreparties sont moins évidentes. La transmission des techniques, l'acquisition des connaissances constituent de toute manière un élément positif pour les pays sous-développés.

Pour les pays industriels, cependant, cette aide est loin d'être aussi désintéressée qu'on le proclame à l'entour. Selon qu'une langue ou une autre sera parlée, dans tel pays, par les cadres intellectuels, selon qu'on y lira Shakespeare, Goethe ou Racine dans le texte, c'est à l'Angleterre et à l'Amérique, à l'Allemagne ou à la France que l'on s'adressera tout naturellement pour les conseils, les études, les outillages. C'est avec les entreprises anglaises et américaines, allemandes ou françaises que l'on passera les marchés.

La même remarque est valable, bien entendu, pour le russe ou toute autre langue. Une véritable coopération mondiale, dans le cadre des Nations Unies, pourrait seule fournir une aide sans contrepartie. Chaque puissance industrielle verserait sa part à un fonds commun, dont l'aide serait accordée sous « appellation d'origine ».

Dans le contexte international, une telle proposition n'a aucune chance d'aboutir — et l'aide « multilatérale », telle qu'elle existe aujourd'hui, avec la prédominance écrasante des Etats-Unis dans les institutions économiques et financières de l'O.N.U. ne répond évidemment en rien à cette définition.

## La révolution indispensable

Pour réaliser leurs programmes de développement, les pays du Tiers Monde doivent donc tenir compte de la réalité, prendre l'aide extérieure pour ce qu'elle vaut. Une seule voie leur est ouverte : mobiliser au maximum leurs ressources propres (humaines, naturelles et financières) ; n'utiliser l'aide extérieure (cependant indispensable) qu'à titre de complément ; s'assurer les meilleures conditions possibles de négociations, pour faire au capitalisme étranger le moins possible de concession.

Il faut le dire clairement : les pays sous-développés n'auront hélas aucune chance de mener à bien une telle politique tant que la

plupart d'entre eux seront gouvernés par les représentants d'une bourgeoisie nationale associée à l'impérialisme pour l'exploitation de son propre peuple. De tels dirigeants sont aujourd'hui l'un des obstacles les plus graves à toute planification véritable, comme ils sont un obstacle à tout dépassement des frontières actuelles, seul capable pourtant de donner à ces pays la dimension économique nécessaire à leur indépendance.

Dans ces conditions — surtout depuis les derniers coups d'Etat militaires en Afrique — certains se demandent si la coopération ne sert pas seulement à protéger les régimes néo-colonialistes, à leur permettre de survivre et de retarder ainsi la révolution nécessaire. Tandis que certains capitalistes, tournés vers le marché intérieur, souhaitent la suppression de l'aide au Tiers Monde, on voit naître un « cartiérisme de gauche » qui préconise, lui aussi, l'abandon des pays sous-développés à leur sort.

## La solidarité des peuples

Pour nous, socialistes, ce n'est pas ainsi que la question peut se poser. Ce n'est pas de la misère et du chaos mais de l'évolution économique elle-même que peuvent naître les conditions objectives d'une action révolutionnaire. Il ne s'agit pas de rendre les peuples responsables de la politique de leurs dirigeants (qui est aussi et surtout la politique de nos propres dirigeants capitalistes) en leur supprimant le peu qu'ils reçoivent. Il s'agit de les aider à en tirer le maximum en nous efforçant de combattre le néo-colonialisme dans notre propre pays.

Il s'agit de multiplier les contacts avec les mouvements révolutionnaires et syndicalistes du Tiers Monde, non pour leur donner des leçons, mais pour confronter nos expériences et nos problèmes, pour coordonner nos luttes (soutien aux combattants des guérillas révolutionnaires, boycottage des colonialistes, actions revendicatives convergentes, etc.).

Il s'agit de montrer aux travailleurs de notre pays qu'ils ne sont pas les complices de leur propre bourgeoisie dans l'exploitation du Tiers Monde mais les victimes d'une même exploitation, où le capitalisme essaye de jouer les peuples contre les autres (sur le plan des prix et sur le marché du travail, par exemple) comme il a joué, en Europe, les paysans contre les ouvriers.

Il s'agit, en un mot, de concevoir et d'organiser, à côté de la coopération des gouvernements, la solidarité agissante des peuples eux-mêmes contre leur maître et adversaire commun : le capitalisme international.

E.-R. B.

# Les militaires du contingent et la coopération

Dans le cadre de la convention du 3 décembre 1962, des militaires du contingent peuvent être mis par le ministre des Armées à la disposition du ministre de la Coopération pour accomplir leurs obligations légales d'activité dans des emplois de coopération culturelle ou technique outre-mer.

Ces emplois intéressent plusieurs secteurs d'activité :

- l'enseignement aux différents cycles, supérieur, secondaire, technique, professionnel ;
- les services techniques (infrastructure, production, santé) ;
- les services de l'administration générale (économie, finances, planification, etc.) ;
- les services civiques et l'animation rurale ;
- les services d'information et d'action culturelle.

Les Etats d'affectation sont : Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Congo-Léopoldville, Ruanda, Burundi (à l'exclusion des enseignants pour ces trois derniers pays).

## Conditions de recrutement

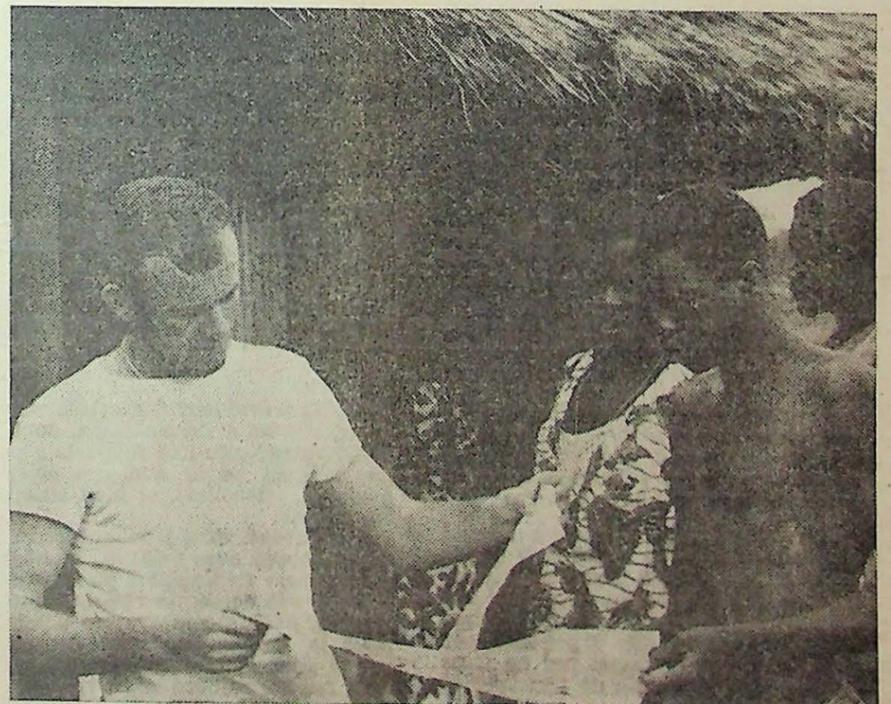
Les principales se décomposent de la manière suivante :

### CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CANDIDATS

- Etre volontaire pour accomplir ses obligations militaires légales d'activité au titre de la coopération culturelle et technique.
- Posséder l'une des qualifications professionnelles recherchées par les Etats africains et malgache.
- Faire connaître par écrit sa candidature au ministère de la Coopération, au plus tard quatre mois avant la date d'expiration de son sursis ou quatre mois avant la date à laquelle on désire se faire incorporer (joindre « curriculum vitae » et tous renseignements sur diplômes obtenus, stages effectués et situation militaire).
- Etre titulaire au moment de l'incorporation d'un carnet international de vaccination en règle quant aux vaccinations exigées, d'un passeport en cours de validité.

### CONDITIONS PARTICULIERES AUX CANDIDATS A L'ENSEIGNEMENT

- Etre incorporable le 1<sup>er</sup> septembre ou renoncer conditionnellement au bénéfice de son sursis si ce sursis court au-delà de cette date afin d'être incorporé le 1<sup>er</sup> septembre.
- S'engager par écrit à occuper un pos-



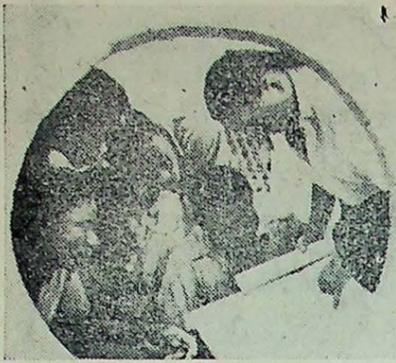
Quand des militaires s'emploient aux bonnes tâches.

te d'enseignement à l'étranger durant deux années scolaires consécutives complètes, on souscrivant ultérieurement un contrat civil complémentaire prenant effet du jour de sa libération du service actif (au lieu et place du contrat complémentaire, les intéressés peuvent, s'ils en font la demande avant le 1<sup>er</sup> avril de la première année scolaire, souscrire un contrat civil normal, en vue de terminer la deuxième année scolaire et d'accomplir une

troisième année scolaire. Ce type de contrat leur ouvre le droit, s'ils sont mariés, de se faire rejoindre par leur famille dans le cadre de la réglementation en vigueur en la matière, aux frais de l'Administration).

## Incorporation et mise à disposition

Le candidat est normalement disponible outre-mer pour un séjour à titre militaire



d'au moins treize mois (dans le cadre du service actif actuellement fixé à seize mois). En ce qui concerne les médecins, pharmaciens et vétérinaires, ces personnels ne sont mis à la disposition du ministre de la Coopération qu'à l'issue du cycle d'instruction militaire d'E.O.R. qu'ils suivent après incorporation.

**Dispositions statutaires et régime de vie en coopération**

Pendant toute la période où il est à la disposition du ministre de la Coopération, l'intéressé demeure sous statut militaire et est considéré en tous points comme un militaire accomplissant ses obligations légales d'activité, aussi bien durant les heures d'emploi qu'en dehors de celles-ci.

En raison de son emploi en coopération d'une part, de son statut militaire d'autre part, il est placé pendant son séjour dans l'Etat de service sous le double contrôle des autorités françaises locales tant civiles que militaires.

Dans son emploi, il dépend des autorités de l'Etat de service responsables de son utilisation dans le cadre des accords de coopération; il est tenu à la discrétion professionnelle et aux obligations de convenance inhérentes à sa qualité d'agent de la coopération dans un Etat étranger.

Le candidat perçoit avant son départ une indemnité d'équipement de 500 F.

Il reçoit, outre sa solde spéciale de militaire outre-mer, une indemnité mensuelle d'environ 1 000 à 1 500 F, variant suivant les Etats en fonction du coût de la vie et destinée à lui permettre d'assurer isolément sa subsistance dans des conditions décentes mais modestes et de faire face à ses dépenses courantes d'entretien.

Il est logé gratuitement mais n'a droit qu'à une chambre individuelle et à l'emeublement correspondant.

Il est autorisé à revêtir la tenue civile.

Il peut prétendre aux permissions réglementaires — généralement bloquées en fin de service actif avant la libération (en principe quatre jours par mois de séjour outre-mer).

**Candidatures à des emplois dans les secteurs d'activité autres que l'enseignement**

Aucun engagement de prolonger leur séjour outre-mer, sous contrat civil au-delà de leur libération n'est exigé au préalable des candidats à des emplois dans les secteurs d'activité autres que l'enseignement.

Ce n'est que dans le cas où certains seraient intéressés par une prolongation de quelques mois dans leur emploi en

coopération qu'un contrat complémentaire a été prévu à leur intention de façon à porter à vingt mois la durée totale de leur séjour outre-mer, y compris le séjour accompli à des titres militaires.

Les militaires candidats à ce contrat doivent être de niveau ingénieur ou licencié.

**Cas particuliers des candidats mariés**

Le ministre de la Coopération ne prend en charge le voyage de la famille d'un jeune militaire marié qu'à la double condition suivante :

— l'intéressé, qu'il soit enseignant ou non, doit s'engager par écrit en déposant sa candidature à souscrire un contrat complémentaire tel que défini ci-dessus ;

— son épouse doit, parallèlement, obtenir un contrat normal du ministère de la Coopération, dans la mesure où elle relève déjà du ministère de l'Education nationale ou éventuellement présente les titres et diplômes requis pour tenir un poste d'enseignement.

L'attention est attirée sur le fait que le nombre de postes doubles (dans la même localité) disponibles outre-mer est nécessairement limité.

**Observation générale sur le dépôt des candidatures**

Il arrive fréquemment que des lettres de candidatures de futurs militaires du contingent à un emploi de coopération outre-mer parviennent trop tardivement à la connaissance du ministère de la Coopération pour être prises en considération.

La procédure actuelle d'instruction des dossiers de candidature est par le ministère de la Coopération que par le ministère des Armées impose en effet des délais importants (de l'ordre de trois mois).

Ce dossier de candidature, dûment renseigné et accompagné de fiches annexées, doit parvenir au ministère de la Coopération, 20, rue Monsieur, à Paris-7<sup>e</sup>, trois mois au moins avant la date d'incorporation correspondant à l'expiration du sursis en cours, ou trois mois au moins avant la date d'incorporation sollicitée par résiliation conditionnelle du sursis.

Le candidat est avisé de la suite donnée environ un mois avant son incorporation. Une candidature déposée en temps utile ne peut être annulée par l'intéressé que pour des raisons de force majeure et dans la mesure où la demande d'annulation sera reçue au ministère de la Coopération au moins 45 jours avant l'incorporation, délai imposé par le ministère des Armées.

**N.B. PARTICULIER A L'ATTENTION DES JEUNES GENS INCORPORABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1966.** — Le Service de Coopération aura un statut particulier défini par la loi. La loi portant statut du personnel accomplissant le Service national actif dans le service de Coopération est actuellement déposée au Parlement et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1966.

Le statut de l'appelé du contingent au service de Coopération sera directement inspiré du statut de l'appelé du contingent au service militaire, mais il sera adapté aux conditions particulières de son emploi en coopération dans un Etat étranger.



*S'il leur arrivait de se donner la main.*

**Le sous-développement est l'œuvre des hommes**

(Légende des pays chauds)

Parlant de la faim dans le monde, un conférencier de l'O.R.T.F. proclamait il y a quelques jours : « La faim est la conséquence du sous-développement. » Monsieur de la Palice n'aurait pas mieux dit. Mais le sous-développement lui-même, de quoi est-il la conséquence ?

On en parle le plus souvent comme s'il s'agissait de quelque fléau naturel, comparable aux tremblements de terre ou aux inondations. Il y aurait, pense-t-on souvent, des pays naturellement riches, fertiles, bien pourvus en eau, en hommes, en soleil — et d'autres pays naturellement pauvres, au climat torride, à la terre ingrate.

Il est vrai que les sols ne sont pas également productifs, mais les régions les moins hospitalières des pays

la main-d'œuvre d'esclaves dont elles avaient d'autant plus besoin que les indigènes avaient disparu. Une centaine de millions d'Africains, les plus jeunes, les plus valides, sont morts ou ont été déportés pendant les trois siècles que dura la traite des Noirs.

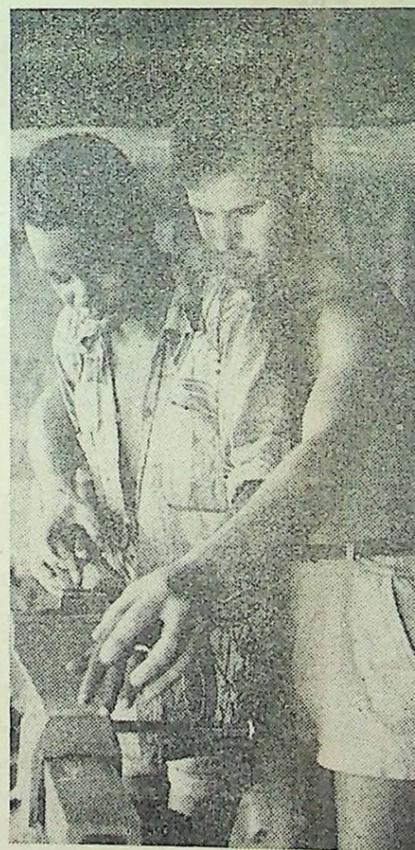
Les conséquences de cette formidable saignée furent catastrophiques pour l'économie africaine : dépeuplement de zones entières, régression des cultures vivrières, aggravation des guerres tribales (pour rapporter des esclaves et les revendre aux Européens).

Vint ensuite la révolution industrielle en Europe, la recherche des matières premières, la conquête directe des territoires. Dans cette deuxième phase, les colonisateurs se préoccupent à leur manière du développement économique, mais c'est pour la satisfaction de leur propre besoin. Les cultures vivrières reculent encore devant les cultures d'exportation (café, cacao, coton, etc.) dont le profit essentiel revient aux sociétés étrangères. Les ressources minières sont exportées à l'état brut, pour être transformées dans les pays lointains.

Encore ces richesses ne sont-elles exploitées que dans la limite des besoins exprimés par les puissances industrielles, dans la mesure où les conditions d'exploitation sont rentables pour ces dernières. Tel gisement trop loin de la mer, tel produit dont le marché est saturé en Europe ou en Amérique du Nord seront considérés comme « inexploitable » et le seront en effet, du point de vue capitaliste — puisque les prix mondiaux ne paieraient pas même le coût des transports.

C'est ainsi que les pays sous-développés vivent dans la misère, assis sur le trésor de leurs ressources inemployées... parce qu'il faudrait, pour les utiliser, renverser la perspective, prendre comme base les besoins du pays lui-même et non les seules possibilités de l'exportation.

C'est là, si l'on ose dire, le côté positif du sous-développement. Si des hommes vivaient aussi mal dans un pays dont toutes les possibilités seraient mises en valeur, la situation d'un tel pays serait sans espoir. Le sous-emploi des ressources est au contraire la preuve que le sous-développement est l'œuvre des hommes et que l'action des hommes peut y remédier.



*Un « volontaire du progrès » qui affirme sa foi.*

nordiques sont loin du sous-développement. Quant aux pays tropicaux, leur climat n'est insupportable que pour les étrangers. Leur fertilité est souvent considérable et leurs sous-sols prometteurs. Rien, dans la nature, ne les voue au sous-développement plutôt que l'Islande ou la Norvège.

C'est l'histoire, non la géographie, qui a fait peser sur eux sa malédiction. Lorsque les Européens ont pris contact avec les empires d'Amérique du Sud, aztèques et Incas, lorsqu'ils ont débarqué dans les grandes villes de l'Inde, ils ont trouvé — les récits de l'époque en témoignent — des civilisations différentes mais un niveau de vie très voisin de celui de l'Europe à la même époque.

C'est alors que la colonisation a commencé. Après le massacre des Indiens en Amérique du Sud et leur fuite dans la forêt, ce fut le dépeuplement de l'Afrique pour fournir aux mines et aux plantations américaines

**Un Africain = 17 Européens = 37 Américains du Nord**

Il existe bien des définitions, bien des théories du sous-développement. En fin de compte, elles se ramènent à une idée simple : les pays sous-développés sont des pays pauvres.

Aux Etats-Unis, le revenu annuel par habitant est de 11.000 F. Il est de 5.000 F environ en Europe occidentale, de 900 F dans les pays africains les plus « prospères », comme le Ghana ou la Côte-d'Ivoire. Il est inférieur à 300 F par habitant et par an dans la plus grande partie de l'Afrique et de l'Asie.

37 fois plus pour un Américain (du Nord) que pour un paysan du Tchad. Encore n'est-ce là qu'une « moyenne » où pèse de tout son poids le revenu des grands féodaux, des grands profiteurs des régimes... et des compagnies étrangères. C'est donc de beaucoup moins, en réalité, que dispose le paysan.

« Pourtant, ils mangent », dirait-on. C'est vrai, ils mangent ce qu'ils peuvent, le peu qu'ils cultivent autour de leur case. Comme il y a cent ans, comme il y a quatre siècles. Cepen-

dant, ils travaillent à d'autres cultures, destinées à l'exportation, dont le revenu monétaire leur rapporte à peine de quoi payer quelques étoffes, quelques ustensiles... et bien entendu les impôts.

« Pourtant, dira-t-on encore, s'ils sont heureux avec cela... ils n'ont pas de besoins. » Cela aussi a pu être vrai. Il n'y a pas de besoin ressenti, quand il n'y a pas de comparaison possible. Mais le monde moderne est petit, même pour le plus pauvre des hommes. Aucun, aujourd'hui, n'ignore tout à fait comment vivent les autres. Aucun homme ne trouve plus normal d'être un vieillard à 40 ans. Aucune femme ne trouve plus normal de perdre en bas âge un enfant sur deux.

Par-delà toutes les théories et toutes les explications, le sous-développement c'est d'abord le scandale d'une humanité misérable, sous-alimentée, vivant au siècle de la science dans les conditions du moyen âge, tandis qu'une minorité gaspille les richesses dont tous les hommes ont besoin et s'enrichit chaque jour un peu plus de la misère des plus pauvres.

**Les taux de croissance économique dans le monde**

	Produit national brut	Produit national brut par habitant
Pays sous-développés.	4,5 %	2,1 %
Europe .....	4,8 %	3,8 %
Etats-Unis .....	3,7 %	2,1 %

N. B. : Il s'agit ici d'augmentation en pourcentage. Quand le revenu par habitant augmente de 2 % aux Etats-Unis, cela fait 47 dollars. Quand il augmente du même pourcentage en Afrique, cela fait deux dollars environ. Les deux revenus ont augmenté... mais la différence, elle aussi, s'est accrue de 45 dollars !

# Croissance n'est pas développement

Il en est des économies comme des enfants. Certains peuvent grandir sans se développer, connaître même des crises de croissance qui sont une menace pour leur équilibre et leur développement harmonieux.

C'est le cas pour un très grand nombre de pays sous-développés. A côté des pays les plus pauvres, presque entièrement agricoles, il existe un grand nombre de jeunes Etats où les industries se créent, où les villes s'élèvent à un rythme rapide. Avec leurs immenses métropoles et leurs nouvelles industries, des Etats comme l'Inde, le Pakistan, le Brésil, font figure de pays en plein développement. C'est aussi le cas, en Afrique, de la Côte-d'Ivoire ou du Niger.

Et pourtant, c'est en Inde et au Pakistan que le niveau de vie est le plus bas. C'est au Brésil que la faim fait le plus de ravages, jusque dans la banlieue des grandes villes.

Ce progrès apparent et cette misère ne sont pas contradictoires. Ils sont deux aspects d'une seule et même réalité.

L'exploitation des pays sous-développés suscite une certaine prospérité pour la couche des intermédiaires, pour la bourgeoisie mercantile et la bureaucratie. Des besoins nouveaux apparaissent dans la société urbaine. Les villes, sièges des compagnies d'import-export et des administrations, constituent un marché réduit mais non négligeable, dont la demande croissante suscite de nouvelles importations, de nouveaux commerces et aussi de nouvelles industries.

Les défenseurs du système affirment que cette prospérité fait bouillir de rage, que la croissance localisée conduit de proche en proche au développement général. C'est malheureusement le contraire qui se produit.

L'industrialisation peut être la clé du progrès économique, à la condition qu'elle valorise les produits naturels, soit pour satisfaire la consommation locale, soit pour les exporter à un stade supérieur de transformation.

Au contraire, la plupart des nouvelles industries dans les pays sous-développés sont des usines de montage ou de transformation utilisant dans une large mesure des matières premières et des pièces détachées venues de l'étranger. Faute d'une industrie de base, elles dépendent de l'étranger pour leur consommation intermédiaire. Elles introduisent dans les pays des besoins souvent artificiels et aggravent, au lieu de l'atténuer, le déséquilibre de la balance des paiements.

Ainsi, la croissance de certains secteurs ne contribue nullement au développement général. La situation du pays n'est nullement améliorée. Quant au paysan de l'intérieur, il ne reçoit rien de cette fausse prospérité. Bien au contraire, le développement désordonné des villes contribue à désorganiser l'économie rurale.

A chaque Brasilia son bidonville : les jeunes paysans affluent vers la capitale, attirés par le mirage de la prétendue société de consommation. Et c'est la misère, le chômage, la prostitution, tandis que la production vivrière diminue au point que certains pays doivent importer, pour la première fois de leur histoire, une partie de leur alimentation.

Seule une action économique d'ensemble, assurant la progression coordonnée de tous les secteurs, pourrait transformer les croissances actuelles en véritable développement. Cette action ne peut pas résulter d'une somme d'entreprises individuelles contradictoires mais bien d'une intervention systématique de l'Etat, de la réalisation d'un plan.

Un tel plan n'est lui-même possible que si le pays est maître de sa politique économique et si le pouvoir n'y est pas détenu par ceux qui profitent aujourd'hui de la situation. Ces deux conditions n'en font en réalité qu'une seule : tout développement économique sérieux est impossible dans le cadre du système actuel.

l'exportation d'un seul produit (cacao du Ghana, café du Brésil, arachides du Sénégal, pétrole du Venezuela, étain de Bolivie, etc.), vendus le plus souvent à un seul client privilégié.

Cette situation est évidemment un obstacle au développement des échanges intérieurs et à l'indépendance. Elle place toute l'économie à la merci des variations de cours et rend ainsi presque impossible toute prévision à long terme. La diversification de la production est donc une condition indispensable du développement.

## 5) La valorisation des exportations

Cependant, les pays sous-développés ne peuvent pas se permettre de réduire brusquement leurs exportations. Une politique de diversification mal comprise peut avoir des conséquences tragiques (par exemple, la diminution de la production du sucre à Cuba). Si l'exportation de sucre ou de vin dégage un revenu supérieur à la culture de céréales ou de légumes sur la même surface, cette exportation pourra permettre à la fois de se procurer ces légumes ou ces céréales



(à meilleur compte que la production locale) et d'acheter encore des biens d'équipement. Les cultures d'exportation doivent servir à l'accumulation de capital et de devises nécessaires au développement. Il faut, par conséquent, exporter dans les meilleures conditions, valoriser les exportations afin de vendre plus cher un produit déjà travaillé et de modifier ainsi, dans un sens favorable, les termes de l'échange avec les pays industriels.

# Y a-t-il trop d'hommes sur la terre ?

Il y avait, en 1830, un milliard d'hommes sur la terre. Nous sommes, en 1966, plus de trois milliards. Nous serons six milliards en l'an 2000, plusieurs dizaines de milliards dans quelques siècles.

La raison de cette croissance est très simple : il ne naît pas, aujourd'hui, plus d'enfants qu'hier, mais il en meurt beaucoup moins. Le taux de mortalité, qui était de l'ordre de 3,5 %, est tombé à 1 % par an. Dans les pays les plus pauvres, le taux de natalité est resté ce qu'il était, de l'ordre de 4,5 %. Le taux de croissance de la population est donc passé de 1 à 3,5 %.

Dans ces pays, si la production ne se développe pas beaucoup plus vite, l'augmentation du produit national n'empêchera pas le revenu individuel de diminuer. A la paupérisation relative, par rapport au développement des pays voisins, succédera une paupérisation absolue, c'est-à-dire une régression par rapport au niveau actuel, déjà très bas, c'est-à-dire — tout simplement — la famine.

Faut-il en conclure, comme certains l'ont dit, qu'il y a trop d'hommes sur la terre ? La question est plus compliquée : à côté de régions très denses, il existe des pays sous-peuplés où l'insuffisance de la main-d'œuvre est un obstacle au développement. C'est le cas, par exemple, pour la plus grande partie de l'Afrique noire. Même dans les régions à forte population, le capital humain peut être, d'ailleurs, un facteur décisif de la production et du progrès, il peut pallier efficacement l'insuffisance du capital financier.

L'expérience montre, au demeurant, que le contrôle des naissances est rigoureusement impossible en dessous d'un certain niveau de vie. Ce sont les couches sociales déjà aisées qui restreignent volontairement leur taux de natalité pour ne pas retomber au niveau qu'elles ont dépassé.

Le contrôle des naissances répond, dans les pays économiquement avancés, à une volonté de mieux-être et de dignité individuelle. Il ne constitue en aucune manière une réponse économique collective aux problèmes du sous-développement.

## Concours fournis en 1964 par les pays membres de l'O.C.D.E. (1)

(Versement en millions de dollars)

	France	Etats-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	TOTAL
Aide bilatérale publique					
— coopération technique ...	328,2	377	69,9	79,7	922,2
— autres dons .....	333,5	826	165,5	68,1	1.589
Total des dons publics...	667,7	1.203	235,4	147,8	2.511,2
— Prêts et divers (2) .....	154,1	2.105	210,8	303,2	3.043,3
Total de l'aide bilatérale	821,8	3.308	446,2	450,6	5.554,6
Aide multilatérale .....	19,6	225,7	44,3	8,9	366,7
— Total de l'aide publique...	841,4	3.533,7	490,5	459,5	5.921,3
Investissements et concours privés .....	447,2	1.315	308,7	284,1	2.728,4
TOTAL GENERAL ..	1.288,6	4.848,7	799,2	743,6	8.649,7
% P.N.B. ....	1,94	0,96	1,09	0,94	0,96

(1) L'Organisation commune de Développement Economique comprend 21 pays membres (Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Turquie) et un pays « observateur », la Yougoslavie.

(2) Notamment transferts de ressources correspondant à des ventes contre monnaie des pays acheteurs (concerne seulement les Etats-Unis pour 1054 et l'Allemagne pour 1,7).

# Les objectifs du développement

Chaque pays, bien entendu, pose des problèmes différents. Le développement économique du Dahomey ne passe pas forcément par les mêmes voies que celui de l'Inde ou du Pakistan. Certains objectifs fondamentaux sont cependant communs à tous les pays sous-développés. Ces objectifs sont les véritables critères d'une politique de développement.

## 1) Le relèvement du niveau de vie

Dans la situation actuelle de ces pays, tout effort qui n'apporterait pas un mieux-être immédiat au plus grand nombre serait voué à l'échec. A moins d'une contrainte extrêmement pénible, extrêmement coûteuse (et d'ailleurs parfaitement irréalisable en l'état des structures politiques et administratives), la mobilisation des masses pour la réalisation du plan suppose leur adhésion. Elle suppose donc que chaque travailleur perçoive directement les avantages de la politique suivie. Il ne peut pas s'agir ici de sacrifier le présent à l'avenir. Il faut assurer l'avenir en rendant déjà le présent meilleur.

## 2) Le développement des échanges

Pour éviter les mouvements irrationnels de population, la croissance

parasitaire des villes et tout leur cortège de misère, il faut que les divers secteurs, les diverses régions progressent en même temps. Cela signifie que les échanges doivent se développer à l'intérieur, que les régions doivent commercer entre elles, qu'il doit se créer un marché unique à l'échelle nationale.

## 3) L'accession à l'indépendance économique

Aucun progrès économique véritable ne sera possible tant que l'économie des pays sous-développés restera entièrement tributaire du marché mondial. En ce qui concerne l'Afrique en particulier, les échanges inter-africains doivent être développés. Ils représentent, à l'heure actuelle, moins de 10 % du commerce extérieur de la plupart des Etats africains.

## 4) La diversification de la production

La plupart des pays sous-développés sont des pays de monoculture, c'est-à-dire que la plus grande partie de leurs ressources provient de la culture (ou de l'extraction) et de

# Néo-colonialisme : un slogan politique ou une réalité sociale ?

Pour beaucoup, l'expression « néo-colonialisme » n'est qu'un terme de propagande. Elle désigne cependant, en fait, une réalité nouvelle, au ca-

ractère économique et politique bien défini.

Le néo-colonialisme, c'est la nouvelle forme d'exploitation des anciennes colonies, devenues politiquement indépendantes, une forme d'exploitation indirecte plus subtile, qui utilise les nouvelles structures et les nouvelles classes dirigeantes.

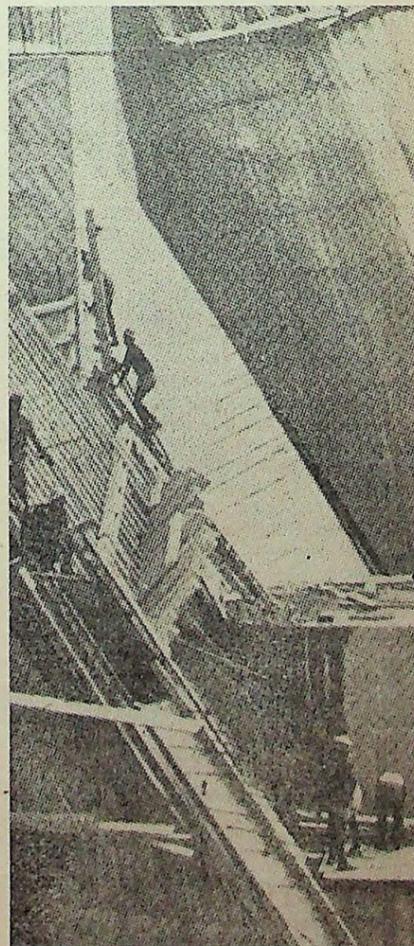
Dans la période de lutte pour l'indépendance, la bourgeoisie nationale (planteurs, commerçants, fonctionnaires, etc.) a joué souvent un rôle positif. Freinée dans son ascension par l'aristocratie des colons, elle a vu dans l'indépendance la possibilité de franchir un nouvel échelon. Elle a pris, dans la plupart des pays, à quelques exceptions près, la direction politique des fronts nationaux pour l'indépendance.

Cette bourgeoisie nationale est aujourd'hui au pouvoir. Elle a remplacé les petits colons, mais elle dépend toujours des entreprises étrangères pour ses rapports avec le marché mondial. Elle s'est seulement substituée à la couche inférieure de la colonisation comme exploitante directe des masses paysannes et comme auxiliaire des compagnies coloniales.

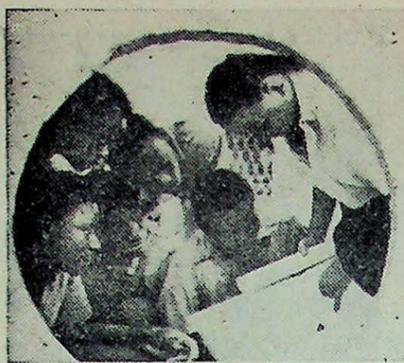
Ainsi, cette bourgeoisie nationale

— Il existe autour du P.S.U. un organisme qui se préoccupe des problèmes du Tiers Monde et de la coopération en général. Il appartient à tous nos amis intéressés par ces questions de se mettre en rapport avec nous en écrivant au C.E.D.E.T.I.M. (Centre Socialiste de Documentation et d'Etudes sur les Problèmes du Tiers Monde), 81, rue Mademoiselle, Paris (15<sup>e</sup>). Tél. 1 SUF. 06-70.

★  
La coopération est-elle impopulaire ? La semaine prochaine, une grande enquête sur « l'opinion publique et la coopération » dans le cadre de la chronique « 1980 : le grand rendez-vous ».



La croissance de certains secteurs ne contribue pas au développement général.



après avoir contribué à l'indépendance politique des Etats, devient un

obstacle à leur développement. Elle tire son principal revenu et sa principale puissance du commerce d'import-export. Elle lie son mode de vie à l'importation massive des produits européens.

Cette bourgeoisie postcoloniale peut être comparée à la classe des acquéreurs de biens nationaux après la première révolution française. Elle a profité du mouvement d'indépendance pour se substituer à certaines couches du capitalisme comme les agioteurs de la première république s'étaient substitués à la noblesse — mais pour trouver finalement dans le bonapartisme la forme d'Etat qui les défendrait à leur tour contre la suite du mouvement auquel ils avaient d'abord eux-mêmes participé.

### Part des divers groupes de pays dans le commerce international en 1955 et en 1961

EXPORTATEURS	Total		Produits primaires		Produits manufacturés	
	1955	1961	1955	1961	1955	1961
Tous pays .....	100	100	100	100	100	100
Pays capitalistes .....	64	67	50	52	85	84
Pays sous-développés .....	26	21	40	36	5	4
Pays socialistes .....	10	12	10	12	10	12

## Le commerce international

Le commerce extérieur représente environ 90 % du revenu national des pays sous-développés. En France, il n'en représente que 15 %, aux Etats-Unis 7 % seulement. On peut mesurer par là l'écrasante inégalité, dans la discussion des prix, entre les pays sous-développés vendeurs de matières premières et les pays industriels acheteurs.

Cette inégalité se manifeste à la fois par l'instabilité des cours et par la détérioration des termes de l'échange.

Au cours des vingt dernières années, les variations de prix des principales matières premières, surtout agricoles, exportées par les pays en voie de développement ont été de l'ordre de 10 à 20 %. Elles ont entraîné des variations annuelles importantes de l'ensemble des ressources nationales, particulièrement nuisibles à la réalisation d'un programme de développement à long terme.

Cette instabilité des cours n'est pas la seule difficulté rencontrée par les pays sous-développés. Il s'y ajoute une diminution constante des quantités de produits industriels que ces pays peuvent se procurer pour une même quantité de matières premières. Cette « détérioration des termes de l'échange » est due à une hausse constante des prix des produits manufacturés et à la baisse des prix des matières premières, concurrencées par les produits synthétiques fournis par l'industrie elle-même.

### Evolution des prix de 1954 à 1964 (indice 100 en 1954)

	1964	1954
Matières premières .....	94	100
Produits manufacturés .....	109	100
Termes de l'échange .....	74	100

D'après le rapport présenté par Raoul Prebisch à la Conférence internationale du commerce à Genève au mois d'avril 1964, cette détérioration des termes de l'échange a réduit la capacité d'importation des pays du Tiers Monde d'un montant égal à six fois l'ensemble des concours qu'ils ont reçus de la Banque Internationale. Si cette évolution n'est pas modifiée au cours des prochaines années, le déficit de la balance commerciale des pays du Tiers Monde atteindrait 8 milliards de dollars en

1965, soit le tiers de la valeur de leurs exportations.

Les Etats eux-mêmes ont peu de moyens pour tenter d'enrayer ou de ralentir cette dégradation de leur balance des paiements. Ils ne peuvent freiner leurs importations qu'au prix d'une interruption de leur développement lui-même. Quant au soutien des exportations, il se heurte aux difficultés du marché mondial. Un grand nombre de pays sous-développés produisent les mêmes matières premières, et leurs efforts contradictoires pour stimuler leurs exportations risqueraient d'aboutir à une plus grande saturation des marchés et à un nouvel effondrement des cours.

Faute de pouvoir agir directement sur le commerce extérieur, dans le cadre de leur politique nationale, beaucoup d'Etats s'orientent vers des accords de caractère bilatéral ou régional. Dans le cadre de tels accords, les pays signataires se consentent mutuellement ses avantages réciproques de préférence. C'est évidemment un moyen de résoudre les difficultés qui se poseraient sur le marché mondial, mais c'est aussi une source d'augmentation des prix aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

C'est pourquoi, si de tels accords peuvent être considérés comme apportant, dans l'état actuel des choses, une réponse partielle à certains problèmes, on ne saurait y voir une solution définitive.

L'un des aspects négatifs de ces accords régionaux provient évidemment du fait qu'ils associent généralement des pays dont le niveau de développement est très inégal (c'est le cas, par exemple, pour les Etats européens et africains signataires du traité de Yaoundé). Dans ces conditions, l'existence des relations commerciales prioritaires se traduit par un renforcement du lien de domination. L'accord joue principalement en faveur des pays les plus développés.

Cette situation ne pourrait être modifiée que par une nouvelle division internationale du travail. Les termes de l'échange sont défavorables pour les pays du Tiers Monde parce que ces pays importent la presque totalité des produits manufacturés dont ils ont besoin et n'exportent pratiquement que des produits bruts. La modification des termes de l'échange suppose une diversification de la production des pays africains. Elle suppose aussi et surtout que ces pays développent leur industrialisation et soient en mesure d'exporter eux-mêmes des produits industriels.

## La coopération européenne

Le Fonds Européen de Développement est le plus important des organismes régionaux de coopération. Il s'agit d'un fonds alimenté par des versements budgétaires des six Etats européens signataires du traité de Rome (France 1/3, Allemagne fédérale 1/3, Belgique, Italie, Pays-Bas, Luxembourg 1/3). Des dons et des avances peuvent être accordés sur ce fonds pour financer des investis-

sements dans les pays en voie de développement qui ont signé un traité d'association avec la Communauté Economique Européenne (traité de Yaoundé). Ces Etats sont au nombre de 18 (1). Les crédits accordés par le Fonds Européen s'élèveront à 800 millions de dollars pour la période de 1962-1967 (680 sous forme de subventions, 50 sous forme de prêts spéciaux à des taux exceptionnelle-

ment bas, et 70 sous-forme de prêt de la Banque Européenne d'investissement à des taux bancaires normaux avec possibilité d'une bonification d'intérêt grâce à une subvention du Fonds Européen lui-même). Au cours de la période 1949-1952 des crédits d'un montant de 580 millions de dol-

lars avaient été prévus (40 p. 100 seulement ont été versés à ce jour).

(1) Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville, Congo-Léopoldville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, République Malgache, Mali, Mauritanie, Niger, Ruanda, Sénégal, Somalie, Tchad, Togo.

## La Banque Mondiale et ses filiales

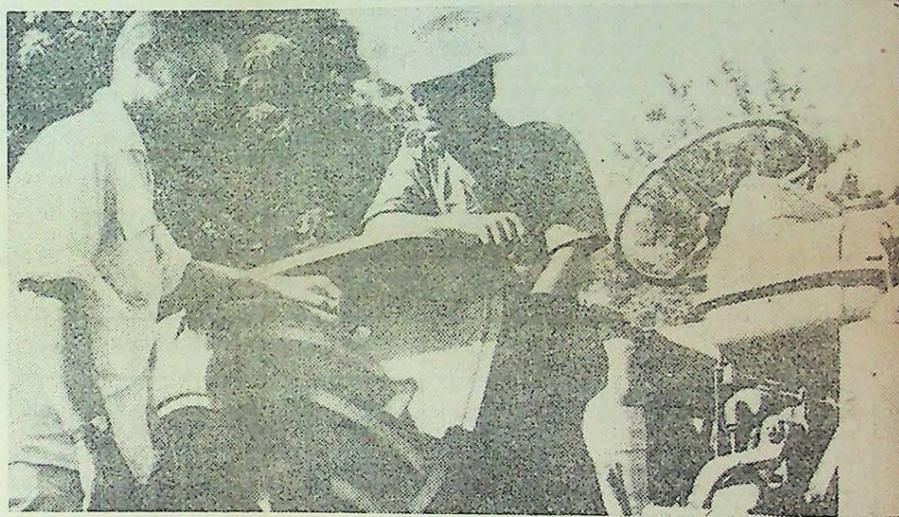
La Banque Mondiale et ses filiales constitue un organisme régional de caractère particulier. Elle regroupe les Etats membres du Fonds Monétaire International, c'est-à-dire la quasi-totalité des pays d'économie capitaliste et revêt un caractère presque mondial, excluant seulement les pays d'économie socialiste.

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (en anglais : « World Bank », Banque Mondiale) a été créée après la deuxième guerre mondiale par l'ensemble des Etats signataires du traité de Bretton-Woods qui instituait le Fonds Monétaire International. Son capital a été fixé à 21 milliards de dollars, dont 2 seulement avaient été appelés à la date du 31 décembre 1964. 102 Etats sont actuellement représentés au Conseil de la Banque Mondiale. Cette Banque consent des prêts d'une durée de 15 à 35 ans à des taux variant de 5,5 à 6 %. Le montant total de ses engagements est actuellement de l'ordre de 5 milliards de dollars.

Les prêts de la Banque Mondiale sont accordés à des Etats ou à des entreprises avec la garantie de l'Etat. Il ne peut s'agir que d'équipement financièrement rentable, ce qui exclut par définition les opérations d'in-

frastructure économique et sociale. Cette condition provient du fait que l'essentiel des ressources utilisées par la Banque est constitué par des emprunts auprès des établissements privés. Bien qu'il s'agisse d'un établissement international de caractère public, la Banque Mondiale joue donc un rôle de mobilisation de capitaux privés dont elle facilite l'investissement dans les pays en voie de développement en leur apportant une garantie mondiale reconnue. Les critères rigoureux de rentabilité financière adoptés par la Banque Mondiale pour ses engagements ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part des pays en voie de développement. Il n'est pas douteux que la Banque a défini son propre domaine d'intervention d'une manière assez restrictive et qu'elle ne peut intervenir dans les pays en voie de développement que pour de rares opérations d'un volume élevé.

La Banque Mondiale a donné naissance à deux filiales : la Société Financière Internationale dont l'objet est de favoriser le développement des investissements privés et l'Association Internationale de Développement qui accorde des prêts à des taux très bas (inférieurs à 1 %) pour le financement des infrastructures économiques.



La monoculture : un sous-développement « planifié ».

## La coopération française

La plus grande partie des concours financiers de la France a pour bénéficiaires les pays de la zone franc. La part des autres pays a cependant tendance à s'accroître.

L'aide française est caractérisée par le pourcentage élevé des dons. Il s'agit tout particulièrement des dons accordés aux Etats de la zone franc par l'intermédiaire du Fonds d'aide et de coopération. Il s'agit d'un fonds d'origine budgétaire dont les ressources sont utilisées pour le financement d'investissements déclinés (aide liée) dans les Etats africains et malgache, ainsi que pour le financement de la coopération technique et, éventuellement, pour la couverture du déficit des opérations budgétaires courantes. Des fonds analogues existent pour les investissements dans les départements et dans les territoires d'outre-mer de la Répu-

blique française. L'aide à l'Algérie est gérée à part, dans le cadre d'un service ministériel spécialisé.

Des avances remboursables sont également accordées à des Etats, à des collectivités ou établissements publics ainsi qu'à des entreprises privées. Ces avances sont consenties par un établissement public autonome, la Caisse centrale de Coopération économique, qui est également chargée de la gestion comptable du F.A.C.

On trouvera dans les tableaux ci-joints les montants de l'aide française en 1964. Nous avons pris cette année comme base de référence pour permettre les comparaisons avec les autres pays pour lesquels notre documentation n'allait pas au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 1965. Il semble d'ailleurs que les volumes en 1965 soient sensiblement les mêmes que pour l'année précédente.

## Le rôle des Nations Unies

Il n'existe à proprement parler aucun organisme mondial pour la distribution d'une aide financière aux pays sous-développés. Au cours de plusieurs assemblées successives des Nations Unies, de nombreux chefs d'Etat ont évoqué le projet de constitution d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFELD : Special United Nations Fund for Economic Development). Ce Fonds aurait été alimenté grâce aux économies que le désarmement aurait permis de réaliser sur les budgets des grandes puissances. Il en est de ce projet comme du dés-

armement lui-même : sa réalisation ne semble pas prochaine.

Le seul organisme créé en fait est beaucoup plus modeste. Il s'agit du Fonds spécial des Nations Unies qui distribue environ 50 millions de dollars par an sous forme de crédits de « préinvestissement », c'est-à-dire de fonds destinés à la réalisation des études préalables à l'investissement lui-même.

Quant aux agences spécialisées des Nations Unies, elles n'accordent qu'une technique à l'exclusion de tout concours en capital.

## ENQUÊTE AU S.N.E.S.

# Réponse de Louis ASTRE

Secrétaire général du S.N.E.T. (Enseignement technique)

Comme le notait Heurgon, on pourrait être tenté de reprocher à « T.S. », du fait de la méthode utilisée, d'intervenir dans les affaires internes d'un syndicat. J'ai donc hésité à répondre, pour les mêmes raisons qui, en 1959, au sein d'un comité directeur du P.S.A. m'avaient conduit à m'opposer avec succès à ceux qui voulaient créer au sein de la F.E.N. une « tendance » politique animée par le parti.

Mais les réponses publiées renforcent ma décision d'apporter aux lecteurs de « T.S. » mon point de vue, tout en respectant la réserve que m'imposent mes responsabilités actuelles au sein du S.N.E.S.

I. — Comment expliquer qu'au congrès du S.N.E.S. le rapport d'activité de la direction existante ait été rejeté à une forte majorité ?

Il s'agit de l'ex-S.N.E.S. classique et moderne. L'explication essentielle est à mes yeux l'absence d'une majorité au sein de la C.A. du S.N.E.S. Il ne m'appartient pas d'en rechercher ici les raisons profondes ni circonstanciées. Ce qui frappe le militant de l'ex-S.N.E.T., c'est l'éparpillement au sein du classique et moderne en cinq « tendances », dont certaines sont même divisées en groupes et sous-groupes se livrant entre eux à des affrontements parfois vigoureux. Antonini faisait lui-même allusion à certain flottement de la tendance B. Ces clivages ne recoupant pas les véritables orientations du monde ouvrier.

Il en est résulté l'absence d'une majorité réelle au sein de la C.A. et l'impossibilité d'une conduite cohérente de l'organisation.

Il en est résulté également qu'à la suite d'une période difficile, les diverses minorités représentées à la C.A. ont tenté avec succès de faire converger le mécontentement des syndiqués vers les responsables nominaux, alors même que certains responsables minoritaires avaient assumé en fait une responsabilité réelle dans le comportement de l'organisation.

C'est là une possibilité qu'offre la règle du jeu interne d'un syndicat unitaire. Des solidarités qui jouent pour la définition d'une action ne jouent plus nécessairement au moment des règlements de comptes.

Et il est curieux que Petite attribue avec autant d'aisance à sa tendance le privilège de la clarté de vue et du comportement responsable, alors qu'il adopta au congrès de 1965 sur la conduite de l'action, un comportement opposé à celui du leader de sa propre tendance. Alaphilippe, favorable à la reconversion immédiate de l'action, et à celui de ses camarades de tendance du S.N.E.T. qui, à la quasi unanimité, décidèrent en complet accord avec les majoritaires du S.N.E.T. la reconversion immédiate de l'action.

La situation à Pâques 1965 exigeait une attitude claire dans un sens ou dans un autre. Face aux affirmations erronées de Petite, je suis contraint de rappeler que, dans le classique et moderne, la tendance dont il se réclame n'a pas eu précisément, en tant que telle, une attitude homogène et claire.

I bis. — Quelles conséquences peut-on attendre de ce vote en ce qui concerne la vie intérieure du S.N.E.S. ?

Il était normal que le rejet du rapport d'activité de l'ex-S.N.E.S. entraînant pour le classique et moderne des élections immédiates ; c'est pourquoi

l'ex-S.N.E.T. l'a accepté, bien qu'il eût préféré des élections au collège unique après un certain temps de vie commune.

Ces élections partielles n'auront cependant pas que des conséquences favorables car elles perpétueront pour un temps les clivages sans fondement réel, propres au classique et moderne que la fusion du S.N.E.S. et du S.N.E.T. devait précisément permettre de dépasser.

Mais je veux croire que les uns et les autres, soucieux de faire passer au premier plan l'intérêt commun de l'ensemble des camarades et de l'organisation, sauront mener à bien, sans trop tarder, l'effort nécessaire, et qu'ainsi très vite le S.N.E.S. classique, moderne, technique, pourra pratiquer correctement les règles difficiles de démocratie interne d'un syndicat unitaire et saura, par-delà les légitimes divergences de vues entre les militants, affirmer par une action responsable et dynamique l'homogénéité et l'efficacité du nouveau syndicat du second degré.

II. — La fusion entre le S.N.E.S. et le S.N.E.T. va s'effectuer en novembre prochain. Quelles conséquences peut-on attendre en ce qui concerne la vie de la F.E.N. ?

Il s'agit cette fois du syndicat unitaire.

La fusion du S.N.E.S. et du S.N.E.T. est chose faite depuis le 3 avril 1966. Elle constitue un indispensable facteur d'adaptation des structures syndicales et de renforcement de la défense du second degré et de son personnel. De nouvelles adaptations s'imposeront encore.

Elle peut et doit avoir des conséquences positives sur l'ensemble du syndicalisme universitaire laïque.

La F.E.N. ne peut qu'en être elle-même renforcée dans la mesure où elle y trouvera les éléments d'un meilleur équilibre interne. Il est évident, en effet, que le rôle du second degré y sera plus efficace ; divers signes attestent qu'il l'est déjà.

Au niveau fédéral, notre objectif est bien, comme le dit Antonini, de rechercher un nouvel équilibre améliorant le rôle de coordination de la F.E.N., accroissant ainsi son homogénéité.

Mais il dépend d'abord de nous-mêmes qu'il en soit ainsi, c'est-à-dire du succès de la fusion, de notre aptitude à faire du S.N.E.S. un syndicat solide, homogène et responsable.

Et je ne saurais suivre Petite, pour qui tout ce qui existe étant mauvais du seul fait, semble-t-il, que cela existe, l'objectif est de « bouleverser les vieilles habitudes et les routines » en bloc et tout simplement. Petite semble considérer pour bien peu le fait que certaines de ces « habitudes et routines » de la F.E.N. soient précisément le fondement et la condition de son unité, qu'elles ont protégé cette unité contre les affrontements politiques internes auxquels a succombé depuis dix-huit ans le mouvement syndical et qu'elles ont permis la remarquable expansion du syndicalisme universitaire.

Il est des améliorations souhaitables et possibles ; mais si prêcher le changement pour le changement est une attitude facile, elle n'est pour autant ni objective ni constructive. Cela n'a pas valeur d'analyse et aboutit à dénigrer implicitement tout ce qui est valable dans ce que les uns et les autres avons réalisé depuis 1949.

Pas plus que n'a valeur d'analyse objective et constructive l'affirmation simpliste que « l'Enseignement supérieur vient de montrer sa combativité ». Elle sous-entend bien légèrement que les autres, nous-mêmes du second degré, par exemple, n'en aurions pas. Petite oublie que, pour nous, chaque journée de grève entraîne retenue de traitement, et que depuis quelques années, les enseignants autres que du supérieur, ont sacrifié à l'action de nombreuses journées de traitement. Est-ce là un signe de moindre combativité ?

Etonnante aussi est l'affirmation de Petite suivant laquelle le rejet du rapport d'activité du S.N.E.S. vaut rejet de la politique du bureau fédéral autonome. Je suis membre de ce bureau ; l'approbation très large de mon rapport d'activité signifierait-elle donc de la part des camarades de tendance de Petite au sein de l'ex-S.N.E.T., égale approbation de l'activité du bureau fédéral ? Les choses

ne sont pas si simples ; à telle enseigne d'ailleurs que les deux porte-parole de la tendance de Petite ont tenu à approuver à la dernière C.A. de la F.E.N. le comportement du bureau fédéral au cours de la dernière période.

Petite le sait fort bien ; mais l'approche des élections dans le classique et moderne l'entraîne sans doute à des simplifications abusives et intéressées fort regrettables en tout cas du point de vue de l'information correcte des lecteurs de « T.S. ».

III. — Comment le S.N.E.S. et le S.N.E.T. envisagent-ils les possibilités d'actions communes du mouvement ouvrier contre le régime gaulliste ? Quelle portée attribuent-ils à l'accord C.G.T.-C.F.D.T. ?

La scission syndicale de 1948 que la F.E.N. a su efficacement éviter, fut la conséquence de divergences fondamentales au sein du mouvement ouvrier sur la conception du syndicalisme et de son rôle face à l'Etat, aux églises et aux partis. La division syndicale n'a pu être surmontée qu'au cours de brèves périodes exceptionnelles : 1936-1939, 1944-1948.

Face aux organisations corporatistes ou non laïques, la F.E.N., la C.G.T. et F.O. font partie de la même « famille », mais se distinguent entre elles fondamentalement au sujet du rôle du syndicat face aux partis. Le S.N.E.S. souhaite à terme leur réunification. Il est donc très attentif à tous les signes révélateurs d'une évolution qui permettrait cette réunification sur la base de l'indépendance du mouvement syndical.

L'unité d'action se pose en termes plus contraignants et immédiats face au pouvoir gaulliste, en même temps que la politique de celui-ci accentue la prise de conscience par les travailleurs de leur solidarité de classe. On ne saurait pour autant oublier que la persistance de divergences fondamentales sur l'orientation du mouvement syndical constitue un sérieux obstacle à une unité d'action réelle, durable et efficace.

C'est là un fait. Le S.N.E.S. en a tenu compte et n'en a que plus nettement affirmé son souci d'un accord interconfédéral. A l'exemple de celui qui permit le succès du 11 décembre 1964, appelé à mobiliser durablement l'ensemble de la classe ouvrière contre la politique économique et sociale du pouvoir.

La F.E.N. doit et peut continuer à faire œuvre très utile en ce domaine.

Les responsables de l'ex-S.N.E.T. en février, suivis par le congrès du nouveau S.N.E.S. ont pris la responsabilité de demander qu'à cette fin, la F.E.N. prenne, s'agissant des actions d'ensemble, tout contact direct utile avec toutes les organisations y compris la C.F.T.C., la C.G.C. et la C.F.D.T. ; cela nous paraît nécessaire et non susceptible de dédoubler sur le plan laïque, ni la C.F.T.C. ni la C.F.D.T.

Quant à l'accord C.G.T.-C.F.D.T., il a manifestement facilité les mouvements sectoriels du secteur nationalisés au cours de la dernière période et permis des initiatives nouvelles de leur part dans le privé.

Mais pour l'avenir, et s'agissant de la coordination nécessaire de l'ensemble des forces syndicales face au Pouvoir, de graves problèmes se posent qu'il faut aborder lucidement.

Une succession de mouvements sectoriels peut constituer un facteur utile de mobilisation pour une action d'ensemble ; elle ne débouche pas nécessairement sur une telle action. C'est là un problème de conjoncture et d'objectif. C'est pourquoi le congrès du S.N.E.S. s'est fermement opposé à un mouvement sectoriel de la fonction publique pour permettre l'indispensable action d'ensemble.

Le problème demeurera entier après le 17 mai ; le S.N.E.S. estime que, face au Pouvoir, s'impose désormais l'action d'ensemble interconfédérale.

L'accord étroit entre deux des confédérations facilitera-t-il un accord général entre toutes ? Tout dépend en réalité des intentions réelles de ses auteurs sur les objectifs de la lutte et, donc, sur la nature des coordinations à établir.

Le S.N.E.S., en tout état de cause, est fermement résolu, et il vient de le prouver, à tout tenter pour obtenir, grâce à cet accord ou malgré lui,

une action et une coordination d'ensemble.

Antonini se trompe lourdement à ce sujet lorsqu'il évoque la crainte des « majoritaires » de déplaire à F.O.

Quant à Petite, il falsifie délibérément la réalité en tentant de faire croire par une évocation très libre des débats du congrès que « les représentants de la majorité fédérale » auraient voulu empêcher une prise de position contre les exclusives.

C'est le secrétaire général de l'ex-S.N.E.T. qui, le 28 février, dans son rapport moral, a pris publiquement en tant que majoritaire la responsabilité de préconiser des contacts directs de la F.E.N. avec toutes les organisations.

Et le débat « de procédure » du congrès du S.N.E.S. s'est engagé à la suite de la constatation par le congrès du fait que l'additif qu'il venait d'adopter était en contradiction avec la motion de la veille demandant une action de l'ensemble des organisations représentatives.

Il est regrettable que l'enquête de « T.S. » soit ainsi détournée par certains à des fins électorales d'ordre interne à leur syndicat et ne puisse apporter une contribution sérieuse et désintéressée à la réflexion des lecteurs.

IV. — Tous les syndicats universitaires (enseignants et étudiants) se sont prononcés contre les principaux aspects du « Plan Fouchet ». Sur quels points essentiels la lutte doit-elle porter à ce sujet, et quelles propositions les forces syndicales peuvent-elles avancer ?

Quant à la lutte contre le Plan Fouchet, si je partage les conclusions d'Antonini, je n'éprouve pas le pessimisme de ma camarade Bouchardeau. Je ne saurais être d'accord avec l'affirmation de Petite suivant laquelle « c'est à la F.E.N. de prendre les décisions qui s'imposent ».

Telle n'est pas, en effet, la conclusion du congrès du S.N.E.S. Il est bien évident que si certaines actions ne peuvent être engagées utilement qu'au niveau fédéral, le S.N.E.S. conserve dans de nombreux domaines son rôle spécifique pour la défense du second degré. Et c'est très précisément pour lui permettre de jouer au mieux ce rôle spécifique que nous avons tous ensemble décidé la fusion des syndicats du second degré.

Louis Astre.

### Communiqué du Comité d'initiative de la Rencontre socialiste de Grenoble

Le Comité d'initiative de la Rencontre socialiste de Grenoble s'est réuni le 13 mai en présence de Pierre Mendès-France et a publié le communiqué suivant :

Réuni le 13 mai, le Comité d'initiative de la Rencontre socialiste de Grenoble s'est félicité de l'écho que cette première rencontre a suscité. Cet accueil témoigne que les problèmes débattus et la volonté de n'éluider aucune des difficultés qu'ils comportaient ont répondu aux préoccupations de l'opinion.

Le Comité d'initiative a examiné les conditions dans lesquelles pourra être organisée une nouvelle rencontre nationale spécialement consacrée aux formes modernes de la démocratie dans la vie régionale et locale.

Tant pour préparer cette rencontre que pour prolonger les travaux de Grenoble en abordant dans le même esprit les autres aspects d'une politique socialiste dans l'ordre international comme sur le plan intérieur, le Comité d'initiative se propose de mettre en place plusieurs commissions. Il souhaite la participation au travail de ces commissions de tous ceux qui estiment nécessaire d'élaborer les bases d'un programme commun de la gauche.

### BULLETIN D'ADHESION

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
.....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

(Bulletin à retourner au siège du PSU, 81, rue Mademoiselle, Paris (15<sup>e</sup>)).

## ETUDIANTS

## Le droit à la liberté dans les cités universitaires

Depuis quelque temps, la grande presse a attiré l'attention de l'opinion publique sur les conditions de la vie étudiante dans les cités universitaires. En effet, on assiste, particulièrement dans la région parisienne, à une sorte de « reprise en main » par l'Administration de la discipline imposée dans les grands ensembles étudiants.

Ainsi, l'épisode de la loge du concierge à Antony a-t-il fait couler beaucoup d'encre... Le même, à la Cité internationale du boulevard Jourdan, une note a rappelé fermement l'interdiction faite par le règlement de se mêler de la politique, de près ou de loin. Plus récemment encore, une sanction a été prise à la Maison de Suède parce qu'un étudiant de sexe masculin a été surpris rendant visite à une étudiante, ce qui était formellement interdit.

Les règlements des cités universitaires sont, en effet, très draconiens et se résument presque essentiellement à un catalogue d'interdictions.

Ainsi, si l'on se réfère à l'arrêté du 15 mars 1965 du rectorat portant règlement général des résidences universitaires de l'Académie de Paris, on peut constater (article 2) que « par le seul fait de leur admission, les étudiants acceptent de respecter toutes les règles qui leur sont applicables et s'engagent, notamment, à ne rien faire qui soit de nature à troubler l'ordre et le travail, ou à porter atteinte au bon renom universitaire », disposition particulièrement vague autorisant l'Administration à toutes les interprétations.

Ce règlement que les étudiants sont obligés de signer pour être admis à occuper une chambre comporte un certain nombre de dispositions plus précises mais qui s'exercent toutes dans un sens restrictif. Il en est ainsi pour les articles 15 et 17 qui, sous la rubrique « vie collective », tendent à limiter sérieusement toute liberté à la collectivité. (« La propagande politique et religieuse sous toutes les formes est interdite dans les résidences. Des réunions de caractère culturel peuvent être autorisées... »)

La vie collective étant nettement encadrée, il faut admettre que l'arrêté va plus loin et réglemente sérieusement la vie individuelle. Exemple : article 10 : « L'apport d'un appareil de radio, d'un électrophone, ou d'un magnétophone est toléré. » (A noter que les articles 10, 11 et 12 assimilent le résident à un client d'hôtel qui n'a pas le droit de déplacer le moindre élément mobilier, etc.) Du moins, dans un hôtel, le client a-t-il le droit de recevoir qui bon lui semble, c'est un luxe qui est refusé aux étudiants des cités universitaires, car le titre 3 interdit : « les visites de personnes étrangères..., les visites entre jeunes gens et jeunes filles... » et même les absences des résidents sont étroitement réglementées.

Certes, il faut bien convenir que toute collectivité suppose un certain nombre de règles et que faute d'un minimum de discipline, toute vie est impossible dans une communauté. Mais, les dispositions précédemment énumérées se rapprochent plus de casernes que de cités résidentielles... Le mot « caserne » n'est pas abusif si l'on considère les tentatives récentes de cloisonnement entre les divers pavillons à la cité d'Antony pour empêcher une vie collective plus active. D'autant plus que la vague de certaines formules donne libre cours à l'interprétation personnelle des directeurs et des règlements particuliers étant, par ailleurs, autorisés dans certains pavillons ce caractère astreignant peut se renforcer.

Fort heureusement, le règlement n'est plus appliqué vraiment sans nuances : un certain nombre de tolérances ont été obtenues par des actions collectives des organisations étudiantes dont l'arme la plus efficace reste la grève des loyers. Mais ce sont précisément ces conquêtes que l'Administration semble vouloir remettre en cause ces derniers temps. Ainsi ce sont produits les épisodes précités de la loge d'Antony et boulevard Jourdan la note sur l'interdiction de faire de la politique (à la suite d'un débat à la Maison du Maroc où il fut question de l'affaire Ben Barka), l'affaire de la Maison de Suède, enfin, beaucoup plus grave, le conflit du Pavillon belge qui, l'an passé, a donné lieu à une manifesta-

tion de solidarité de l'ensemble des étudiants de la Cité universitaire, à la suite du renvoi de deux responsables qui, entre autres revendications « impudentes », demandaient que le même règlement soit applicable dans cette même résidence, pour les garçons comme les filles.

Dans la mesure où les étudiants sont tenus de signer un exemplaire du règlement, en même temps que la demande d'adhésion, l'Administration a juridiquement bonne conscience, mais son action appelle tout de même un certain nombre de réflexions :

1°) Si l'Administration tient à faire appliquer le règlement dans toute sa rigueur, qu'elle commence par donner elle-même l'exemple, et qu'elle justifie ainsi le fait que 10 à 15 % de chambres sont considérées comme vides pendant l'année scolaire. La chambre est occupée effectivement par un étudiant mais celui-ci n'a pas le droit au statut de résident de la Cité universitaire mais seulement à celui de passager (ce qui permet de doubler parfois le prix du loyer). Ainsi, à la cité du boulevard Jourdan le statut international autorisant chaque pavillon à exercer une gestion autonome, certaines maisons ce sont spécialisées dans la location des chambres de passagers.

Exemple : Fondation Juliana (pavillon néerlandais ; Maison du Cambodge ; Maison des provinces de France.

Cf. Tarif résident : 100 à 140 F par mois (trois ans maximum) ;

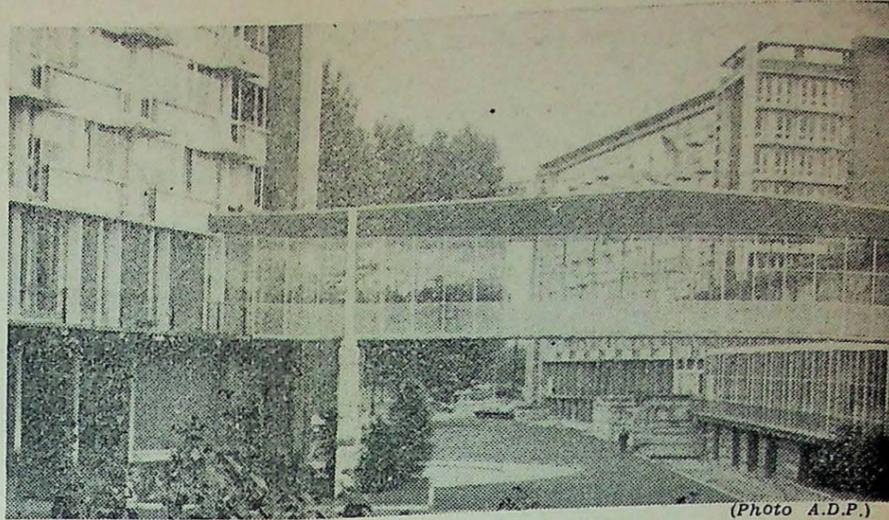
Tarif passager : 200 à 250 F par mois (mais permettant un roulement plus rapide).

Il est actuellement difficile d'obtenir une chambre comme résident dans une cité de la région parisienne « sans piston », mais il est relativement facile d'obtenir une chambre de passager, un simple coup de téléphone vous en convaincra...

2. — Toujours boulevard Jourdan, il faut noter que les règlements et les prix ne sont pas les mêmes à l'intérieur de la cité. Ainsi, les étudiants de la Maison du Maroc, par exemple, ne paient pas leur café au même prix que ceux de la Fondation des Etats-Unis, mauvaise gestion ou petits bénéfices ?

3. — Il faut remarquer que la pratique s'est instaurée d'admettre plus facilement les candidatures des étudiants en cours et surtout en fin d'études (ce qui est justifié étant donné le nombre de candidatures par rapport au nombre de places disponibles). Mais alors sur le plan de la liberté toutes ces interdictions et notamment celle qui interdit des visites sont aberrantes. Pour des cités comme Antony ou boulevard Jourdan, la moyenne d'âge se situe au moins entre vingt et vingt-deux ans. N'est-ce point l'âge de la majorité ? Doit-on interdire à ces jeunes, qui, au demeurant, sont capables de réflexion et de discernement, toute vie individuelle et même, employons le mot, toute liberté sexuelle ? Doit-on leur interdire toute réunion dès lors qu'elle aurait un caractère politique et dans quelle mesure une conférence du professeur Duverger sur les partis politiques est-elle, pour l'Administration, une manifestation culturelle distincte d'une « réunion publique ». Dans quelle mesure peut-on justifier l'interdiction de s'intéresser à la politique ou même de se grouper en sections de partis politiques pour des étudiants qui en sont parfois au niveau de la licence tant que l'ordre n'est pas troublé.

4. — Une objection ne manquera pas d'être présentée par les défenseurs de l'Administration : « Si cette situation ne vous plaît pas, allez vivre ailleurs en dehors des cités universitaires. » Mais c'est précisément ce qui est impossible : la situation du logement étudiant est telle que certains sont parfois fort heureux de la situation de « passager » dans une cité. Les logeurs privés sont parfois plus contraignants... Sans compter la spéculation qui joue sur la chambre d'étudiant. Sait-on que certaines chambres, parce qu'elles sont situées derrière la Sorbonne, mais ne comportant pas l'eau chaude, sont louées à plus de 300 F par mois (une bourse est de l'ordre de 500 F) ? Le fait qu'une chambre soit indépendante augmente son prix substantiellement et les étudiants qui exercent une activité rémunérée sont souvent évincés



ANTONY : Résidence surveillée...

parce qu'ils remplissent une déclaration d'impôts où ils risqueraient de faire apparaître ce loyer abusif !

Il est donc inadmissible que ceux qui trouvent place dans les cités universitaires ne puissent s'épanouir pleinement en exerçant une activité d'hommes responsables, ou que cette possibilité puisse un jour leur être

refusée. Mais la tendance actuelle de l'Administration à interpréter le règlement des cités universitaires dans un sens de plus en plus restrictif n'est pas étonnant sous un régime d'ordre moral dont le scandale de *La Religieuse* est la manifestation la plus marquante.

Simon Pesset.

## MARCHÉ COMMUN

## Le compromis de Bruxelles

Dans la nuit du 10 au 11 mai, les ministres des six pays du Marché commun sont parvenus à un accord.

On se souvient de la crise grave qui, le 30 juin dernier, avait affecté la mise en place de la C.E.E. Au-delà des divergences sur les modalités de financement de la politique agricole commune, ce sont les dispositions concernant le rôle de la commission et le principe de la règle de la majorité qualifiée dans des décisions communautaires qui avaient poussé de Gaulle à rompre.

La crise, née d'un débat apparemment technique, était donc en réalité politique ; ses répercussions en furent perçues tout au long de la campagne des élections présidentielles. La mise en ballottage de de Gaulle trouve en partie sa source dans cette « panne européenne ».

La leçon ayant été tirée, la perspective relativement proche des élections législatives aidant, une certaine lassitude et une certaine volonté, aussi, d'adapter les structures capitalistes françaises à celles de puissants rivaux, toutes ces considérations ont amené le gouvernement à accepter le compromis « convenable et satisfaisant » de Bruxelles.

Les excédents agricoles seront donc pris en charge par la Communauté le 1<sup>er</sup> juillet 1967 et les frontières douanières entre les Six supprimées le 1<sup>er</sup> juillet 1968. La réalisation de l'union douanière s'achèvera, de la sorte, avec un an et demi d'avance sur la date prévue par le traité de Rome.

La fixation des prix uniques pour les céréales en décembre 1964 et la conclusion des derniers accords laissent croire que les Français sont, pour le moment, les grands bénéficiaires. En effet, l'agriculture française, qui représente 46,5 % des terres cultivables des six pays européens, produit trop pour sa population. L'Allemagne, au contraire, se tourne plus volontiers vers les pays tiers pour ses achats de produits agricoles qu'elle paie au prix mondial.

Désormais, le Trésor français récupérera environ deux milliards du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles, l'Allemagne devant verser au même Fonds à peu près la même somme.

Les réactions, bien que fort prudentes, des syndicats agricoles français laissent donc percer une certaine satisfaction.

En contrepartie, l'Allemagne a obtenu, plus tôt que prévu par le traité, l'union douanière qu'elle appelait de ses vœux. Le potentiel industriel allemand est supérieur au français. Sans doute, depuis quelque temps, assistons-nous en France à la concentration d'entreprises ou de groupes bancaires. Mais nous sommes encore loin de compte.

En Allemagne, d'après les statistiques de la C.E.E., 1.230 établissements ont plus de 1.000 personnes, avec un effectif global de 3.180.000 personnes ; en France, 518 établissements seulement ont plus de 1.000 personnes avec un effectif global de 1 million 123.000 personnes.

La revue *Entreprise* écrivait, en octobre 1965, que dans :

— la chimie : « pour faire face aux trois grands successeurs de I.G. Farben, il nous manque deux autres Rhône-Poulenc » ;

— la métallurgie : « les dix premières firmes allemandes sont nettement plus puissantes que les nôtres » ;

— la construction mécanique : « les quatre premières firmes allemandes distancent les nôtres de très loin » ;

— le pétrole : « nos atouts sont sérieux », mais en France, comme en Allemagne, plusieurs des principales firmes (Esso, Shell) sont à capitaux étrangers, en particulier américains. Les capacités d'investissements sont également différentes. « Tandis que l'Allemagne effectue 42 % des investissements du Marché commun, la part française est inférieure à 20 % » (statistiques de la C.E.E.).

Enfin la production industrielle allemande croît plus vite que celle de la France : « Sur la base 100 en 1958, la production industrielle est à l'indice 152 en Allemagne pour 1964 contre 140 en France » (statistiques de la C.E.E.).

D'où la réaction défavorable du C.N.P.F. aux derniers accords. Déjà, devant le Conseil économique, un membre important du patronat s'exprimait ainsi : « On a le devoir de se demander si l'économie française peut, sans dommage, s'adapter plus vite qu'il n'était prévu à une réduction tarifaire vis-à-vis des pays tiers, supérieure à celle fixée par le traité. Les porte-parole de l'industrie française le jugent impossible. »

Le compromis de Bruxelles risque donc de créer une certaine tension entre une partie du patronat et le gouvernement. Dirigiste de droite, M. Debré, tout comme son prédécesseur, a placé les monopoles devant le dilemme : disparaître ou se concentrer. En contrepartie, les allègements fiscaux ne vont pas manquer aux patrons « intelligents et dynamiques ». Le Plan, auquel se réfère si souvent M. Debré, n'est plus qu'une vaste étude de marché au profit des industriels. On ne voit pas, d'autre part, quelles mesures radicales il entend prendre au niveau national, ou faire adopter au niveau européen, concernant les investissements américains en Europe. Ce problème-là prend effectivement une dimension communautaire après les derniers accords.

Déplanification, sous - investissements, apport de capitaux étrangers non contrôlé, mise sous la coupe américaine des principales branches industrielles françaises et européennes, voilà les principaux problèmes auxquels sont confrontés partis de gauche et syndicats dont la lutte devrait porter sur l'élargissement de la C.E.E. à la Grande-Bretagne et aux pays nordiques avant d'y inclure certains pays de l'Est, sur le contrôle démocratique des divers rouages du Marché commun et la définition d'une politique européenne neutrale.

Lucien Lapierre.

THÉÂTRE

# Quatre pièces à voir

Absent plus que prévu de Paris, je n'ai pu assurer régulièrement ma chronique théâtrale. Tout en priant nos lecteurs de vouloir bien excuser ce manquement à l'actualité, j'aimerais indiquer que plusieurs spectacles sont de nature à retenir l'attention du public. Dans les prochains numéros de T.S., j'aurai l'occasion de revenir plus à loisir sur ces représentations qu'aujourd'hui je mentionne seulement. On retiendra en particulier la pièce d'Ernst Toller *Hop la ! Nous vivons !* donnée par la T.G.P. de Saint-Denis dans une mise en scène de José Valverde. L'œuvre de E. Toller, auteur allemand, avait été montée dans les années trente par E. Piscator (1).

Dans le cadre du Festival organisé par la municipalité de Nanterre, on mettra l'accent sur *Ai ! Dieu, que la guerre est jolie !* qui avait été présenté par le « Workshop » en 1963 au Théâtre des Nations. Enfin, on soulignera que le T.N.P. achève une sai-

son « pas comme les autres », par une comédie de Sean O'Casey qui semble avoir suscité des réactions quelque peu divergentes.

Au moment où la banlieue bat son plein, rejoint par de prochaines manifestations culturelles dans le grand ensemble de Sarcelles, le Festival des Nations ouvre une saison, dont un des responsables a dit ici que l'objectif était le renouvellement et la qualité. Bref, en mai, le critique dramatique ne fait pas ce qu'il lui plaît, car le pain est abondant sur la planche.

Aujourd'hui notre collaboratrice Emmanuelle Stein nous confie ses réactions devant un *Ploutos* d'Aristophane, que des jeunes ont voulu moderniser, à la déception des uns, au plaisir des autres.

Claude Glayman.

(1) Les dossiers « Partisans » publient un texte d'Ernst Toller, Piscator sous le titre de « Un théâtre profession de foi » (François Maspéro - 2 F).

## “ PLOUTOS ”

d'après Aristophane

Il est toujours dangereux d'être un auteur « engagé ». Même quand on s'appelle Aristophane et qu'on a pour soi une avance de deux bons millénaires. On devient un auteur providentiel pour les jeunes metteurs en scène d'aujourd'hui qui ont tous plus ou moins des préoccupations politiques et sociales, et l'on sait que, sur ce plan, notre auteur avait plutôt la dent dure. Mais en branchant la satire en prise directe sur l'actualité la plus immédiate, pour que le spectateur se sente mieux « concerné », on risque d'enlever au théâtre d'Aristophane sa signification et sa profondeur, et de le réduire aux dimensions étriquées d'un spectacle de chansonniers montmartrois.

Il semble que le *Ploutos* monté au théâtre du Vieux-Colombier n'échappe qu'à demi à cet écueil. L'œuvre est une apologie de la richesse (*Ploutos* dieu de la Fortune) dont le pouvoir attractif agit sur les riches comme sur les pauvres. Le public est « comblé », si l'on peut dire : depuis la « référendum » jusqu'aux « afroasiatiques sous-développés » en passant par le « tiercé », sans parler d'« Antoine », participant involontaire de ce festival de têtes. Autant de clins d'œil au public qui s'interfèrent fâcheusement comme des bruits parasites entre la pièce et le spectateur. Celui-ci est constamment écartelé entre l'intrusion incongrue d'une réalité prosaïque et une mise en scène qui se veut allégorique et intemporelle. Ce divorce inhérent à la conception scénique maintient le

spectateur dans un état pénible de schizophrénie auditive et visuelle.

Nikos Athanassiou, le metteur en scène, a soigneusement éliminé de son adaptation toute référence à la Grèce classique et transposé délibérément la pièce dans un climat onirique, afin de conserver à la satire son pouvoir maximum de choc. Le côté grinçan et outrancier de l'œuvre est encore accentué par un parti pris de l'ignoble et du hideux dans le choix des costumes qui semblent confectionnés avec des détritres et des matières inavouables, offrant la vision d'un cauchemar bariolé.

Athanassiou a imprimé à la pièce le rythme débridé des bacchanales, mais le manque de cohésion de l'ensemble, comme le foisonnement de recherches parfois laborieuses, empêche le lyrisme de prendre pleinement son essor. L'adaptation du texte demeure discutable ; la belle langue drue d'Aristophane savoureuse et épicée a souhait se mué en une sorte de « frangrec » inspiré du parler de la pègre de Pigalle.

Il est regrettable qu'Athanassiou n'ait pas fait davantage confiance à l'auteur comme au spectateur : en laissant plus souvent la parole au premier qui a suffisamment de souffle pour se faire entendre par des oreilles contemporaines ; le public d'aujourd'hui a, Dieu merci, l'ouïe assez fine pour saisir des vérités éternelles qui n'ont nul besoin d'être réajustées au goût du jour.

Emmanuelle Stein.

peut-être encore un peu de profondeur pour Boris qu'il interpréta néanmoins avec un sens dramatique infaillible.

Les autres acteurs bien distribués et bien dirigés ont apporté la preuve que la présentation satisfaisante d'un opéra ne peut être que le résultat d'un long effort collectif.

« IAGO » D'APRES SHAKESPEARE ET VERDI. — Quelques jours plus tard, le spectacle de l'Opéra de Paris nous rappelait qu'un grand chanteur n'a fait pas un grand opéra. Malgré la présence de Tito Gobbi, le meilleur baryton italien actuel, nous avons assisté à une morne représentation de « *Otello* » de Verdi. Les responsabilités de cette déception sont diverses et tiennent partiellement aux mauvaises habitudes de notre théâtre lyrique qu'on pouvait croire oubliées après l'effort d'« *Iphigénie* » et de « *Tristan* » : des décors datant vraisemblablement de la création parisienne (1894) et rappelant le style de la grande poste d'Alger, des chœurs poussifs et livrés à eux-mêmes, une absence totale de conception scénique d'autant plus regrettable que les représentations de l'Opéra de Palerme,

il y a quatre ans, et la récente production de W. Wagner à Francfort auraient dû donner à réfléchir. L'orchestre lui-même m'a paru somnolent et souvent insensible à l'éloquente gesticulation de M. Sébastian. Le rôle principal était interprété par un ténor inerte, pourvu d'une voix très acceptable, encore qu'incertaine dans le bas registre, mais incapable de donner à Iago une réplique dramatique plausible.

Parmi les mélodrames musicaux de Verdi, « *Otello* » est certainement le plus réussi. Il ne s'agit pas d'une tragédie lyrique opposant un chanteur au destin, mais d'un drame domestique mettant aux prises trois personnages dont les relations scéniques doivent être strictement définies. La sincérité de Christiane Castelli (émouvante interprète de Desdemona) et l'immense talent de Tito Gobbi ne pouvaient suppléer à l'inexistence de la mise en scène et l'insuffisance de leur partenaire.

C'est dommage, car ils méritaient, comme Verdi, un effort de réflexion, et de rajeunissement scéniques.

B. Sizaire.

## Disques anciens et modernes

• *Madrigaux anglais.* — Après avoir subi longtemps les influences continentales, italiennes, flamandes ou bourguignonnes, les musiciens anglais s'approprièrent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'art du madrigal qu'ils enrichirent au point de faire du madrigal anglais un genre parfaitement original. Les Weelkes et les Morley ne sont pas inférieurs à Marcellini ou à Monteverdi, il suffit pour s'en persuader d'écouter « *Madrigaux et chansons d'Angleterre* », enregistrés par le « Deller Consort ».

Cet ensemble britannique est actuellement le meilleur par la qualité et la musicalité des voix, la finesse et la précision de la mise en place. (Harmonia Mundi).

• *Préludes et fugues pour orgue (Bach).* — Le treizième volume de l'intégrale pour orgue de Bach de Lionel Rogg se recommande par une interprétation somptueuse et une remarquable prise de son (Harmonia Mundi).

• *Œuvres pour deux pianistes (Stravinsky).* — Il faut saluer avec enthousiasme la naissance d'une collection « Nouvelle Musique », consacrée à la musique contemporaine trop souvent négligée par les éditeurs. Les quatre pièces pour deux pianos ou deux pianistes qui nous sont proposées, rarement jouées et presque jamais enregistrées, permettent d'ap-

précier le talent multiple d'un artiste qu'on a souvent comparé à Picasso pour la plasticité de son génie et l'habileté avec laquelle il a assimilé toutes les recherches modernes qui trouvent naturellement place dans son langage personnel (Harmonia Mundi).

• *Sept Haïkaï (Olivier Messiaen).* — Cette partition utilisant un petit orchestre et un important ensemble de percussions enrichi de nombreux instruments exotiques procurera une grande volupté sonore à l'auditeur qui ne pourra rester insensible à l'étrange magie rythmique d'un disque dirigé avec souplesse et rigueur par P. Boulez. (Domaine Musical - Disques Ades).

• *Le Marteau sans Maître (P. Boulez).* — On peut déjà affirmer que Boulez qu'il est une des personnalités musicales les plus attachantes du second demi-siècle : compositeur, chef d'orchestre et théoricien d'abord inspiré par Webern, il a tempéré la rigueur de celui-ci par la finesse des timbres et la délicatesse des sonorités. Du « *Marteau sans Maître* », qui marque une étape importante dans l'évolution d'un musicien en quête d'une totale liberté créatrice, on a pu dire que c'était « Du Webern qui sonne comme du Debussy ». (Domaine Musical - Disques Ades).

MUSIQUE

## Opéras russes et italiens

• *LA TRILOGIE SLAVE.* — Pour sa première visite à Paris, l'Opéra de Sofia nous a offert les trois œuvres les plus célèbres du répertoire lyrique russe. Intéressante confrontation qui n'a cependant pas modifié l'ordre des valeurs dans la grande « trilogie slave ». Bien que donné en version de concert, *Boris Godounov* a confirmé les exceptionnelles qualités musicales et expressives qui en font un des opéras les plus impressionnants de l'histoire de la Musique. *Le prince Igor*, par contre, malgré d'indéniables qualités mélodiques, demeure une œuvre morne et languissante dont n'émergent guère que les fameuses *Dances polovtziennes*. Enfin, nous avons entendu dans sa quasi-intégralité la *Khovantchina* dans la version de Chostakovitch. Ce « Parsifal oriental », moins accompli que *Boris*, mais infiniment riche et diversifié, souffre néanmoins d'un déséquilibre entre les forces rétrogrades de la vieille Russie et les forces neuves incarnées par les troupes de Pierre le Grand qui n'apparaissent que très épisodiquement. Les spécialistes murmurent que Moussorgski avait songé à développer le rôle des partisans de Pierre le Grand et pensait même faire apparaître le jeune tsar dans l'opéra.

Telle qu'elle nous est donnée, l'œuvre révèle les préférences incontestables de Moussorgski pour la vieille et éternelle Russie, ce qui prouve une fois de plus que les révolutions esthétiques ne s'appuient pas toujours sur une « philosophie » progressiste.

Sensible à cette équivoque, le metteur en scène, a tenté de mettre en relief le rôle d'une troisième force, celle des « nouveaux venus » accourus à Moscou de tous les coins de la Russie, exprimant l'inquiétude d'un peuple que les réformes de Pierre le Grand ne satisfèrent pas davantage que les procédés féodaux.

• *UNE VÉRITABLE TROUPE D'OPÉRA.* — Ces trois opéras ont été servis avec sincérité et talent par une troupe nombreuse et disciplinée. Les chœurs supportent la comparaison avec les autres grandes compagnies slaves (Belgrade ou Bolchoï) et joignent à leurs qualités vocales une présence scénique très efficace. Parmi les solistes il faut retenir trois personnalités exceptionnelles : Lubomir Bodourov un ténor puissant et viril ; Dimitri Petkov, forte basse et grand acteur (Pimène et Khovanski) ; Nikola Guzelov, jeune basse de vingt-neuf ans à la voix chaleureuse et merveilleusement timbrée, manquant

### Une offre absolument exceptionnelle de la LIBRAIRIE PILOTE

DES LIVRES RELIES PLEINE TOILE à tirage limité richement illustrés d'une valeur bibliophilique certaine au prix de livres brochés

Grâce à un accord passé avec certains clubs de livres, la Librairie PILOTE vous propose de choisir parmi quarante chefs-d'œuvre classiques et contemporains, luxueusement présentés, les ouvrages qui, pour une somme minime (50 % environ de la valeur réelle) seront l'ornement de votre bibliothèque.

Citons parmi les quarante titres proposés : Les œuvres de Diderot (y compris la Religieuse) 29,50 F - Montherlant : Les Jeunes Filles (les 4 romans de la série) 25,00 F - Dostoyevski : Crime et Châtiment 17,00 F - Tolstoï : La Guerre et la Paix 29,50 F - Marguerite de Navarre : L'Heptameron 19,50 F - L'Univers de l'Encyclopédie (135 planches de l'édition originale) 39,00 F, et des ouvrages de Max Pol Fouchet, J. Rostand, Gogol, Kléa, Vercors etc, etc...

Adressez-nous le bon pour une documentation gratuite ci-dessous et vous recevrez sans aucun engagement de votre part la liste des ouvrages actuellement disponibles.

Si d'ailleurs vous passez ultérieurement commande, vous n'achèterez pas " chat en poche ", bénéficiant du droit de retour qu'offre habituellement la Librairie PILOTE, il vous suffira, si vous êtes le moins du monde déçu, de retourner les ouvrages pour être libre de tout engagement.

Mais attention, hâtez-vous ! Les stocks disponibles sont, pour certains titres, très limités et ceux-ci risquent d'être très rapidement épuisés.

**BON** pour une documentation gratuite à adresser à la Librairie PILOTE 22, rue de Grenelle PARIS (VII<sup>e</sup>) valable seulement pour la France métropolitaine

Veuillez m'adresser, sans aucun engagement de ma part, la liste des livres luxueusement reliés pleine toile que vous proposez à des prix de vente exceptionnels.

Il est bien entendu que si ultérieurement je passe commande, je pourrai bénéficier, à la réception des ouvrages, du droit de retour dans les 5 jours.

Nom ..... Prof .....

Adresse .....

N° CCP ou bancaire ..... Signature .....



## Résolution sur la situation politique

Le C.P.N. du P.S.U., réuni les 14 et 15 mai à Paris, a procédé à un examen général de la situation politique. Cette situation offre de grandes possibilités à la Gauche, mais, en l'absence d'une véritable alliance fondée sur des objectifs clairs, ces possibilités demeurent pratiquement inutilisées.

Le mouvement qui s'était affirmé au moment de l'élection présidentielle n'a pas eu les prolongements que l'on pouvait espérer et, depuis quelques semaines, un sentiment de déception commence à se faire jour. La Fédération de la Gauche démocrate et socialiste en porte, dans une large mesure, la responsabilité. Le dépôt d'une motion de censure condamnant le retrait de la France de l'O.T.A.N., le vote en faveur de l'amnistie des chefs de l'O.A.S., la constitution d'un « contre-gouvernement » à l'image d'un passé révolu et ne représentant qu'un secteur de la Gauche, la défense inconditionnelle du Sénat, les déclarations ambiguës à l'égard des amis de Lecanuet et, par-dessus tout, le refus d'engager la discussion d'un programme commun, tout concourt à donner l'impression d'un retour aux errements qui ont amené, il y a huit ans, à l'effondrement de la IV<sup>e</sup> République.

Une réaction salutaire commence à s'affirmer. Grâce à l'accord réalisé entre la C.G.T. et la C.F.D.T., d'importantes luttes revendicatives se développent. Les différents partis de Gauche les soutien-

ent et sont ainsi conduits à retrouver le chemin de l'unité. Mais il ne suffit pas de donner approbation et encouragement : il faut créer des conditions politiques susceptibles d'offrir une perspective plus large aux luttes en cours.

Constatant que toutes les formations de Gauche se déclarent désormais en désaccord avec les objectifs du V<sup>e</sup> Plan gaulliste, le P.S.U. propose que, sous des formes à déterminer, les représentants de ces différentes formations se réunissent pour examiner les grandes lignes du contre-plan qu'il s'agit de lui opposer. Le projet que le P.S.U. a lui-même élaboré, il y a un an, pourrait constituer une des bases de cette discussion, qui représenterait un premier pas dans la définition d'une politique constructive commune.

Le grand écho recueilli par la Rencontre socialiste de Grenoble montre à quel point une telle démarche est comprise de l'opinion. La rencontre a fait la démonstration qu'il était possible d'aborder les difficultés de fond que soulèvera nécessairement l'élaboration de ce programme sans lequel il n'y aura pas d'unité durable de la Gauche.

C'est dans le même esprit qu'une délégation du C.P.N. procédera dans les prochains jours avec une délégation du Comité central du Parti communiste à l'examen des principales questions qui commandent l'élaboration du programme. Et c'est toujours dans cet esprit que le P.S.U.

demeure prêt à discuter avec la Fédération de la Gauche démocrate et socialiste.

Cette organisation n'a toujours pas répondu à la lettre qui lui avait été adressée au mois de mars et qui posait trois questions essentielles concernant l'alliance générale de la Gauche, les réformes de structures et la politique internationale. Ce silence ne pourra se prolonger indéfiniment. Il faudra, tôt ou tard, que la Fédération choisisse sa voie. Quelles que soient les critiques qu'il formule à l'encontre de ses prises de position récentes, le P.S.U. souhaite profondément que ce choix soit celui de l'alliance de Gauche.

Le C.P.N. s'est préoccupé, d'autre part, de la préparation des élections législatives. Il a étudié les rapports présentés par les fédérations départementales et a arrêté une première liste de circonscriptions dans lesquelles le P.S.U. affrontera la bataille. Cette nécessaire mise en place d'un dispositif électoral, qui doit permettre au parti d'être présent dans l'ensemble des départements, ne l'empêchera pas de poursuivre sa campagne en vue d'aboutir à un accord politique permettant la présentation de candidats uniques dès le premier tour. En tout état de cause il préconisera l'union de toutes les forces de Gauche au second tour et se refusera pour sa part à cautionner toute alliance, même circonstancielle, avec des formations gaullistes ou réactionnaires.

(Résolution adoptée par 38 voix contre 20).

## Résolution sur le Sénat

Depuis près d'un siècle tous les partis de Gauche ont inscrit à leur programme la réforme ou la suppression du Sénat. Toutes les forces de progrès se sont attachées à dénoncer un système de recrutement basé sur un scrutin assurant une prépondérance écrasante aux petites communes et à la France rurale, aux dépens des grandes villes et de la France industrielle, perpétuant dans les campagnes l'influence des notables traditionnels, attachés à défendre les situations acquises et à bloquer les décisions de l'Assemblée élue au suffrage universel.

Cette forteresse conservatrice reste, dans l'histoire, liée à toutes les défaites de la Gauche. C'est le Sénat qui, en 1937, renverse le gouvernement du « Front Populaire » ; c'est le rétablissement du Sénat qui, en 1948, consacre le déclin définitif des espoirs de la Libération ; c'est au Sénat que le gaullisme triom-

phant accorda une place de choix dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

Le général de Gaulle entend aujourd'hui supprimer une assemblée qui s'est permis quelques manifestations d'indépendance, expression de la rupture survenue depuis 1962 entre la droite traditionnelle et le régime gaulliste.

Aussitôt, le « contre-gouvernement » de François Mitterrand a fait savoir qu'il défendrait le Sénat. Une telle attitude est incompréhensible ; elle équivaut une fois de plus à livrer une bataille défensive sur le terrain choisi par l'adversaire, elle sème la confusion dans les esprits en liant le combat de la Gauche à la restauration du passé, en laissant croire que la Gauche abandonne son programme dès que le général de Gaulle en reprend les éléments.

Le P.S.U. estime, au contraire,

que les forces démocratiques devraient saisir cette occasion pour prendre l'offensive contre le gaullisme en utilisant le moyen qu'offre l'actuelle Constitution à tout député d'introduire devant l'Assemblée nationale une proposition tendant à modifier la Constitution : le contre-projet porterait sur les trois points suivants :

- a) Rétablissement préalable des droits de l'Assemblée nationale dans le double domaine de la législation et du contrôle de l'Exécutif ;
- b) Suppression de l'actuel Sénat ;
- c) Création d'une Assemblée économique, n'ayant rien à voir avec le projet corporatiste que l'on prête au gouvernement, mais qui assurerait la représentation régionale et nationale des différentes catégories de travailleurs

et d'usagers en fonction de leur importance numérique.

Les modalités de désignation d'une telle Assemblée économique, comme les pouvoirs qui lui seraient confiés pourraient faire l'objet d'une étude préalable entre les organisations politiques et syndicales.

Une campagne d'explication pourrait alors être menée en commun dans le pays, qui aurait pour but de démontrer le caractère réel du régime gaulliste qui, sous couvert d'une manœuvre démagogique, ne vise en réalité qu'à renforcer la mainmise de la technocratie à son service sur les assemblées élues.

Ainsi la Gauche se situerait, non en deça, mais au-delà du gaullisme.

(Résolution adoptée par 39 voix et 7 abstentions).